

Rapport sur la Gestion de la Banque
Exercice 2018

SOMMAIRE

PROFIL DE LA BIAT	4
1. Environnement économique, bancaire et financier	6
1.1 Environnement économique	6
1.2 Environnement bancaire et financier.....	13
2. ACTIVITES ET RESULTATS DE LA BANQUE	16
2.1 Vision et Stratégie de la Banque.....	17
2.2 Faits marquants de la Banque	20
2.3 Activités de la Banque en 2018.....	24
2.4 Résultats de la Banque en 2018	30
2.5 Evolution de la Banque et ses performances au cours des dernières années.....	34
2.6 Evolution prévisionnelle et perspectives d'avenir.....	40
3. GROUPE BIAT ET PARTICIPATIONS	43
3.1 Groupe BIAT	44
3.2 Résultats du groupe BIAT	59
3.3 Evolution du portefeuille participations.....	61
4. ACTIONNARIAT	62
4.1 Renseignements relatifs à la répartition du capital et des droits de vote.....	63
4.2 Conditions d'accès à l'Assemblée Générale	65
5. GOUVERNANCE	66
5.1 Rapport du Conseil d'administration sur ses activités au courant de l'année 2018 (en application de l'article 39 de la BCT n°2011-06 concernant les règles de bonne gouvernance)	67
5.2 Direction Générale	120
5.3. Commissaires aux comptes	120
6. L'ACTION BIAT EN BOURSE	121
6.1 Evolution du cours de l'action BIAT en 2018	122
6.2 Actions de communication financières effectuées.....	123
7. AFFECTATION DES RESULTATS	124
7.1 Dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats.....	125
7.2 Tableau d'évolution des capitaux propres et des dividendes versés.....	126
8. CONTRÔLE DES COMPTES	127

8.1 Extrait du rapport d'activité du Comité Permanent d'Audit Interne sur l'exercice 2018	128
9. BILAN SOCIAL	132
9.1 Indicateurs RH.....	133
9.2 Centre de Développement des Compétences (CDC) :	138
10. ELEMENTS SUR LE CONTROLE INTERNE	140
10.1 Environnement du Contrôle Interne :	141
10.2 Gestion des risques.....	146
11. METIERS DE LA BANQUE	157
11.1 Pôle Banque de détail	158
11.2 Pôle Banque de Financement et d'Investissement.....	161
11.3 Pôle Conseil Financier :	163
12. Responsabilité Sociétale	165
12.1 Le soutien aux activités culturelles, sportives et associatives :	166
12.2 La plateforme d'incubation BIAT Labs :.....	167
12.3 Fondation BIAT pour la jeunesse :	168

PROFIL DE LA BIAT

Au terme de 42 ans d'existence, la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), lancée en 1976 avec des moyens humains et matériels modestes, est devenue l'une des plus importantes institutions financières en Afrique du Nord et un acteur de référence en Tunisie.

Avec 2037 collaborateurs en 2018, la BIAT compte plus de 885 mille clients et un réseau de correspondants internationaux de près de 1500 banques. Elle dispose d'un réseau des plus denses en Tunisie avec 204 agences réparties sur l'ensemble du pays, d'une représentation à Tripoli –Libye.

Elle compte également, une filiale BIAT France, sous le statut d'agent de paiement avec une agence à Paris.

Banque universelle offrant une gamme complète de service à tout type de clientèle Particuliers, Tunisiens Résidents à l'Étranger, Professionnels, Petites et Moyennes Entreprises, Grandes Entreprises et Institutionnels, la BIAT constitue aujourd'hui un groupe financier diversifié dans les domaines de l'assurance, de la gestion d'actifs, du capital- investissement, de l'intermédiation boursière et du Conseil à l'international.

Appuyant son développement sur la proximité et l'engagement sociétal, elle met son expertise au profit de ses clients, de ses partenaires et de l'économie du pays.

1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE, BANCAIRE ET FINANCIER

1. Environnement économique, bancaire et financier

1.1 Environnement économique

- Au niveau international

Dans son rapport sur les perspectives économiques dans le monde¹ "**Une expansion mondiale en perte de vitesse**", publié au courant du mois de janvier 2019, le Fonds Monétaire International (FMI) estime que la croissance économique mondiale devrait s'établir à **3.7% en 2018**, soit en baisse de 0.1% par rapport au taux enregistré en 2017 (3,8%) et en retrait de 0.2% par rapport aux prévisions initiales pour l'année 2018.

Quant aux projections d'atterrissage de la Banque Mondiale², elles s'inscrivent aussi dans le même trend baissier comparativement à 2017 soit (-0.1%).

Aussi, **la décélération de la croissance du volume de commerce mondial** (biens et services) a contribué à la baisse du taux de croissance du PIB mondial. En effet, **le volume de commerce mondial aurait enregistré une croissance de 4% en 2018 versus 5.3% en 2017.**

Dans les pays économiquement avancés, il est attendu que le taux de croissance atteigne 2,3% en 2018 en retrait de 0.1% par rapport à la performance enregistrée en 2017, et aussi par rapport aux prévisions initiales.

¹ World Economic Outlook Update

² La différence entre les prévisions de croissance de la Banque mondiale (2,9 %), inférieures à celles du FMI (3,7 %) **est purement technique**. La Banque se base sur le PIB de chaque pays en monnaie nationale avant de les convertir en dollar américain. Le Fonds, lui, calcule le PIB mondial en «parité de pouvoir d'achat». De ce fait, le PIB des pays émergents se trouve réévalué, et leur poids dans le PIB mondial est également plus élevé.

***Taux de croissance du PIB à prix constants au niveau des
pays avancés 2017-2018***

*Graphique Prospective Veille & Recherches Économiques BIAT
sur la base des données FMI*

S'agissant du **groupe des pays émergents et en développement**, le taux de croissance serait de 4.6% en retrait de 0.1% par rapport à 2017.

***Taux de croissance du PIB à prix constants au niveau des
pays émergents et en développement 2017-2018***

*Graphique Prospective Veille & Recherches Économiques BIAT sur
la base des données FMI*

Pour ce qui est de la situation de l'emploi, le taux de chômage dans le monde a légèrement fléchi en 2018. En 2018, il y avait 172 millions de chômeurs dans le monde, ce qui correspond à **un taux de chômage de 5% (contre 5,1% en 2017), un niveau qui prévalait en 2008**, indique l'Organisation internationale du travail (OIT) dans son rapport annuel.

Pour les pays industrialisés, le taux de chômage s'est inscrit dans un trend baissier avec une situation de plein emploi pour certains pays, alors que pour d'autres les taux de chômage ont affiché une résistance pour se situer à des niveaux relativement élevés voire enregistrer une augmentation :

Pour leur part, les prix internationaux de l'énergie et de la plupart des produits de base ont connu une hausse sur l'ensemble de l'année 2018 confirmant la tendance observée en 2017, avec plus de vigueur :

Evolution des prix internationaux de l'énergie

Source: World Bank Commodities Price Data

S'agissant de l'inflation, elle s'est inscrite, en moyenne, aux Etats Unis, en hausse durant l'année 2018 comparativement à 2017 (2,44% versus 2,13%).

Dans la zone Euro, le taux d'inflation s'est établi à 1,8%, pour toute l'année 2018, contre 1,5% en 2017.

Sur les marchés des changes internationaux, l'année 2018 a été marquée par la dépréciation de l'Euro vis-à-vis du dollar américain. Ainsi le taux de change Euro/dollar s'est établi à 1,1482 dollar à fin décembre 2018 contre 1,2007 à fin décembre 2017. Ce résultat est expliqué par les facteurs suivants :

- Le différentiel de croissance entre l'économie américaine et celle de la Zone Euro (+1.1%) et les trajectoires opposées d'évolution de la croissance du PIB observées en 2018.
- La divergence des politiques monétaires entre la FED et la BCE.
- La guerre commerciale engagée par les Etats-Unis contre la chine.

Au niveau national

L'activité économique a été marquée en 2018 par un rythme de croissance plus soutenu, 2.5% versus 1.9% en 2017, sans toutefois atteindre le taux de croissance potentielle minimale de 3.1%³.

Cette progression est liée exclusivement à l'agriculture et aux services marchands.

PIB : Glissements annuels T/T-4 aux prix de l'année précédente (Source INS)

	T1- 2017	T2- 2017	T3- 2017	T4- 2017	2017	T1- 2018	T2- 2018	T3- 2018	T4- 2018
AGRICULTURE ET PECHE	2.5	2.5	1.4	1.5	2.0	11.9	9.0	9.1	9.1
INDUSTRIES MANUFACTURIERES	-1.7	-0.3	2.2	1.1	0.5	2.3	0.5	-0.7	-0.5
INDUSTRIES NON MANUFACTURIERES	-0.2	-5.5	-3.4	-3.9	-3.4	-5.1	1.4	3.7	-3.6
ACTIVITES SERVICES MARCHANDS	4.2	4.7	4.5	4.8	4.5	3.3	3.6	3.3	2.9
ACTIVITES NON MARCHANDES	1.3	0.6	0.4	0.6	0.7	0.1	0.2	0.3	0.7
Produit intérieur brut	2.0	1.7	2.1	2.0	1.9	2.7	2.9	2.8	2.2

En effet, le secteur de l'agriculture et de la pêche a enregistré une croissance avoisinant 10% en GA principalement liée à une hausse exceptionnelle de la production oléicole

La croissance enregistrée au niveau des services marchands (+3.3%), même si elle est inférieure à celle enregistrée en 2017 (+4.5%) demeure supérieure au taux de croissance du PIB en 2018. Cette évolution est expliquée par le

³ Source : Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives (ITCEQ) : "La Croissance Potentielle de l'Economie Tunisienne" (Février 2016).

dynamisme de ses composantes sectorielles, plus particulièrement celui des services d'hôtellerie et de restauration.

La croissance enregistrée au niveau des industries manufacturières est très faible (+0.3% uniquement) et en baisse par rapport au taux enregistré en 2017 (+0.5%).

La trajectoire d'évolution des industries manufacturières est préoccupante. Nonobstant l'impact conjoncturel de la baisse de production de dérivés phosphatés (-23.7% sur toute l'année 2018) sur le secteur **des industries chimiques**, il n'en demeure pas moins que la croissance enregistrée au niveau des autres secteurs des industries manufacturières demeure largement insuffisante. Au cours du 4^{ème} trimestre, elle se présente comme suit :

- Industries mécaniques et électriques (+1.3%),
- Textiles, habillement et cuirs (+0.7%)
- Industries des matériaux de construction céramique et verre (+0.4%)

D'autres indicateurs viennent confirmer la situation préoccupante des industries manufacturières :

- **L'indice de production industrielle⁴** qui a enregistré une baisse de 0.5% par rapport à 2017. Hors industries extractives, l'indice enregistre une hausse de 0.2% (versus 0.5% en 2017).
- **Les investissements déclarés dans l'industrie⁵** n'ont augmenté que de 0.3% en 2018.

Quant aux industries non manufacturières, elles continuent à enregistrer un taux d'évolution négatif (-1.2% en 2018 versus -3.4% en 2017), sous l'effet des activités extractives dans les secteurs du pétrole et du gaz naturel.

⁴ Institut National de Statistiques (INS)

⁵ Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation (APII) : Tableau de bord de l'industrie Tunisienne Décembre 2018

Le taux de croissance enregistré en 2018 n'a pas permis d'enclencher une baisse du chômage dont le taux s'est stabilisé à **15,5%** entre le 4^{ème} trimestre 2017 et le 4^{ème} trimestre 2018 . Le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur a encore une fois enregistré une légère baisse tout en demeurant élevé (28,8% contre 29,9%).

Chiffres clés	2016	2017	2018
Croissance du PIB (à prix constants)	1,0%	1,9%	2,5%
Taux d'inflation moyenne (en %)	3,7%	5,3%	7,1%
Epargne nationale (en % du RNDB)	10,4%	8,9%	9,0%
Déficit courant (en % du PIB)	8,8%	10,3%	11,2%
Déficit du Budget (en % du PIB)	6,5%	6,1%	4,9%
Croissance des exportations de biens (en %)	+5,6%	+18,1%	19,1%
Croissance des importations de biens (en %)	+5,3%	+19,8%	20%
Services de la dette / Recettes courantes (en %)	10,9%	14,2%	11,6%
Recettes touristiques (en MD)	2 373	2 831	4 090
Croissance	-1,7%	+19,3%	44,6%
Total investissement (en MD)	17 336	18 046	19 566
Croissance	3,5%	4,6%	7,9%
Taux d'investissement (en % du PIB)	19,1%	18,8%	18,5%
Concours à l'économie (en MD)	72.473	81.648	88.537
Croissance	9,7%	12,7%	8,4%
Masse monétaire M3 (en MD)	66 883	74 484	78 664
Croissance	8,1%	11,4%	5,6%

Source : BCT, Ministère des Finances et INS

1.2 Environnement bancaire et financier

Le système bancaire

L'évolution de l'activité du système bancaire s'est caractérisée au courant de l'année 2018 par une décélération du rythme d'évolution aussi bien des dépôts que des crédits.

Le déficit de liquidité, qui a caractérisé la situation de la trésorerie des banques au courant des dernières années, s'est accentué en 2018.

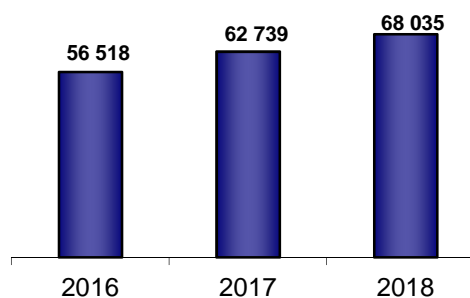
- **Les dépôts de la clientèle**

Les dépôts de la clientèle du système bancaire se sont établis à 68 035MD au 31 décembre 2018, enregistrant une progression de 8,4% inférieure à celle enregistrée une année auparavant (+11,0%).

Cette progression a été tirée par les dépôts d'épargne et les dépôts à terme avec des augmentations respectives de 10,1% et 9,2% alors que les dépôts à terme n'ont augmenté que de 7,1%.

La part des dépôts faiblement rémunérés (Dépôts à vue & Autres sommes) dans le total des dépôts, a été ainsi réduite de 0,6 point par rapport à l'année 2017 au profit essentiellement des dépôts d'épargne (+0,4 point).

Evolution des dépôts de la clientèle (en MD)



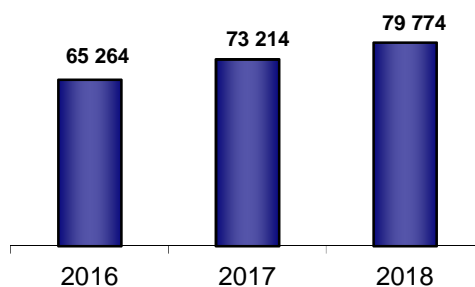
Source : Situation de la BCT

Les crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle au niveau du système bancaire ont totalisé, au terme de l'année 2018, 79.774MD, enregistrant un fléchissement du rythme de progression comparativement à l'année dernière (+9,0% contre +12,2%).

Selon les statistiques de la centrale des risques et le fichier des crédits aux particuliers, l'augmentation des crédits accordés, au cours de l'année 2018, a profité pratiquement à tous les secteurs et principalement, au secteur des services et de l'industrie suivis des particuliers.

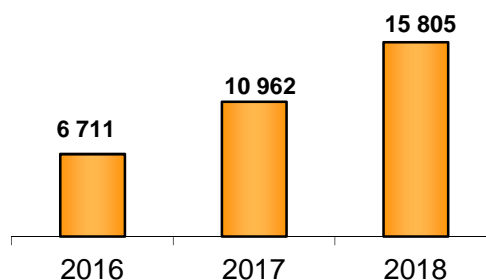
Evolution des crédits à la clientèle (en MD)



• Recours Global de Refinancement

Le déficit de liquidité qui a caractérisé la situation de la trésorerie des banques au courant des dernières années s'est nettement accentué en 2018 et s'est soldé en fin d'année par un recours global de refinancement de 15.805MD, contre 10.962MD observé au terme de l'exercice écoulé.

Recours Global de refinancement En termes de soldes (en MD)



Taux du marché

Pour toute l'année 2018, le taux moyen du marché monétaire (TMM) s'est situé à 6,70%, en augmentation de 184 points de base par rapport à l'année 2016 (4,86%). Cette augmentation s'explique par la décision de la BCT d'augmenter son taux directeur à deux reprises en mars et en juin 2018 respectivement de 75 et de 100 points de base à 6,75%.

Le TMM s'est situé tout au long de l'année 2018 à un niveau supérieur au taux directeur en liaison avec la persistance du déficit important de liquidité.

Concernant le taux de rémunération de l'épargne (TRE), il a été relevé de 100 points de base à 5% depuis le 1^{er} janvier 2018.

Marché boursier

L'indice Tunindex a terminé l'année 2018 à 7 271,65 points, en hausse de 15,8%⁽¹⁾ dans le sillage des hausses de 14,5% en 2017 et 8,9% en 2016.

Le bilan annuel des indices sectoriels (secteurs et sous-secteurs) est globalement positif sur les 13 indices, huit indices ont réalisé des rendements positifs à des taux variant entre 0,7% (industries) et 84,1% (matériaux de base) alors que les autres indices ont affiché des rendements négatifs variant entre -18,4% (produits ménagers et de soin personnel) et -2,1% (services aux consommateurs). L'indice TUNBANK a, pour sa part, réalisé une performance annuelle de 10,6%.

La moyenne quotidienne des transactions s'est élevée à 10,1MD⁽¹⁾ au titre de l'année 2018 contre 9,6MD en 2017.

Suite à la tendance haussière du marché, la capitalisation boursière s'est inscrite en hausse de 13,2% pour se situer à 24.380MD⁽¹⁾ à fin décembre 2018.

(1) Source : BVMT

2. ACTIVITES ET RESULTATS DE LA BANQUE

2.1 Vision et Stratégie de la Banque

Durant les dernières années la banque s'est engagée dans une démarche de transformation lui ayant permis de se hisser en position de leader sur le marché Tunisien à travers plusieurs initiatives dont notamment :

- L'élargissement du réseau d'agence et la revue de l'organisation commerciale
- La revue de la filière risque pour mettre en place une gestion des risques à l'avant-garde
- L'amélioration du recouvrement
- La mise en place d'un nouveau système d'information permettant de soutenir le développement de la banque
- Le développement du marché des TRE
- Le développement des activités financières du groupe
- La mutualisation de certaines activités du Back office et la maîtrise des charges
- L'engagement d'un projet de développement du capital humain

La banque s'est également engagée dans une démarche RSE à travers notamment le soutien continu des actions de la fondation BIAT se rapportant aux domaines de l'éducation et de la culture.

Les orientations stratégiques de la banque pour le prochain cycle de développement s'inscrivent dans le cadre d'une vision stratégique qui s'articule autour des axes suivants :

Vision de la Banque

- 1** • Un groupe financier solide reconnu pour son professionnalisme et sa bonne gouvernance

- 2** • Une banque de référence sur ses marchés capable de s'adapter et de répondre aux besoins spécifiques de chacun de ses clients et de les accompagner dans la durée

- 3** • Une banque citoyenne et responsable qui s'implique activement dans le développement durable du pays

Dans ce cadre la banque a fixé comme ambition :

- Le renforcement du positionnement de leader sur le marché bancaire,
- La restauration de l'équilibre sur la liquidité,
- La stabilisation des coûts.

Les objectifs poursuivis dans le cadre du plan quinquennal sont :

- ✓ Mieux répondre aux besoins spécifiques de nos clients et ce à travers une offre de valeur différenciée par marché/segment (modèle de prise en charge, offre de produits et services ...);
- ✓ Améliorer l'expérience client à travers notamment le développement du Libre-service bancaire et la digitalisation des parcours clients prioritaires

- ✓ Poursuite du développement des synergies avec les filiales financières à travers notamment les ventes croisées.
- ✓ Mise en place d'un nouveau modèle opérationnel SI permettant de supporter le développement future de la banque à travers notamment une meilleure agilité
- ✓ Poursuite de l'optimisation du dispositif de maitrise des risques, à travers le renforcement du rôle du Risque dans la filière recouvrement et à travers l'actualisation de la politique de crédit
- ✓ Poursuite de la Maitrise des charges et de la réduction du coefficient d'exploitation moyennant l'optimisation de l'allocation des dépenses

2.2 Faits marquants de la Banque

Proximité

- Ouverture de deux nouveaux libre-service bancaires à Sfax et à Monastir.
- Extension du réseau de la BIAT à 204 agences avec l'ouverture de trois nouvelles agences, à savoir deux à Sfax et une à Monastir.
- Organisation d'événements dédiés à la clientèle dans le cadre de la nouvelle stratégie commerciale de la banque, de sa politique de proximité et d'accompagnement des entreprises dans leurs projets de développement :
 - Rencontres régionales avec des dirigeants d'entreprises et clients de la banque organisées à Sousse, à Sfax et à Bizerte
 - Rencontres avec les professionnels de la santé organisées à Sousse et à Sfax
 - Rencontre avec les entreprises clientes de la banque autour de la thématique de l'optimisation du « Besoin en Fond de Roulement »

Expertise

- Renforcement de l'activité recherche économique à travers la publication d'études et l'organisation de rencontres économiques thématiques.
- Consolidation de la présence de BIAT Consulting en Afrique et concrétisation de nouvelles missions notamment l'accompagnement pour la création de banque.

Offre et banque à distance

- Aménagement de nouvelles offres :
 - Lancement d'une nouvelle offre dédiée à l'industrie du cinéma ;
 - Lancement d'une offre spécifique aux titulaires de bureaux de change.

- Enrichissement et réaménagement de l'offre de produits et services avec notamment :
 - Le lancement du Pack Epargne qui prévoit une carte de retrait adossée au compte d'épargne ;
 - Le lancement de la nouvelle version de « MULTIVIR » permettant d'effectuer les opérations de manière plus facile et d'initier des demandes de confection de cartes prépayées ;
 - Le réaménagement des autorisations de débit en compte relativement aux offres packagées.

- Equipement de la clientèle en cartes bancaires suivant une démarche commerciale proactive en vue de les orienter vers les automates, limiter les temps d'attente et améliorer l'expérience client en agence.

Banque engagée et responsable

- Contribution de la BIAT au débat public et aux échanges entre les principaux acteurs de la scène sociale et économique par l'organisation d'une conférence sur le thème du décollage économique de la Tunisie avec l'intervention de Lionel Zinsou, éminent économiste franco-béninois.
- Participation de la BIAT à l'enrichissement de la réflexion économique à travers l'organisation d'une rencontre autour du thème « loi de finances 2019, quelles orientations pour répondre aux enjeux économiques et budgétaires », en présence de personnalités et experts en économie.
- Accompagnement par B@LABS, incubateur de la BIAT, des deux premières cohortes d'entrepreneurs et organisation de deux cérémonies en leur honneur afin de valoriser leurs projets.
- Initiative de la BIAT pour l'élaboration d'une étude sur le secteur de la culture et de la créativité, secteur considéré comme étant un levier de croissance important et participation de la BIAT à l'enrichissement des échanges sur la viabilité de l'économie créative en Tunisie et l'identification des industries les plus porteuses ainsi que sur les moyens à mettre en œuvre pour exploiter leur potentiel.
- Promotion de l'entrepreneuriat à travers le lancement de la deuxième édition du concours BLOOMMASTERS par la Fondation BIAT afin de promouvoir l'entrepreneuriat et de récompenser les meilleurs projets dans 3 catégories : « Idée », « Start up » et « Entreprise sociale ».
- Soutien apporté par la BIAT au programme de formation en développement de leadership et évaluation de politiques publiques en collaboration avec la MSB – Mediterranean School of Business. Ce programme a pour ambition de renforcer la capacité des institutions publiques et privées en matière d'analyse, de conception, de

communication et de gestion des politiques publiques et des stratégies de développement.

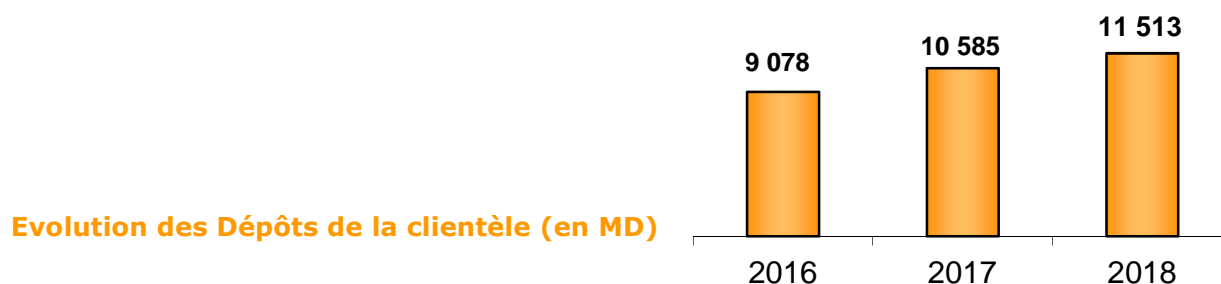
Trophées

La BIAT a été élue « Meilleure banque en Tunisie » pour la troisième année consécutive par deux magazines anglophones de renom : Global Finance et EMEA Finance. Ces distinctions constituent une marque de reconnaissance prestigieuse par rapport aux performances exceptionnelles de la banque.

2.3 Activités de la Banque en 2018

2.3.1 Les dépôts de la clientèle

Au terme de l'année 2018, les dépôts de la clientèle enregistrent une hausse de 8,8% à 11 513MD.



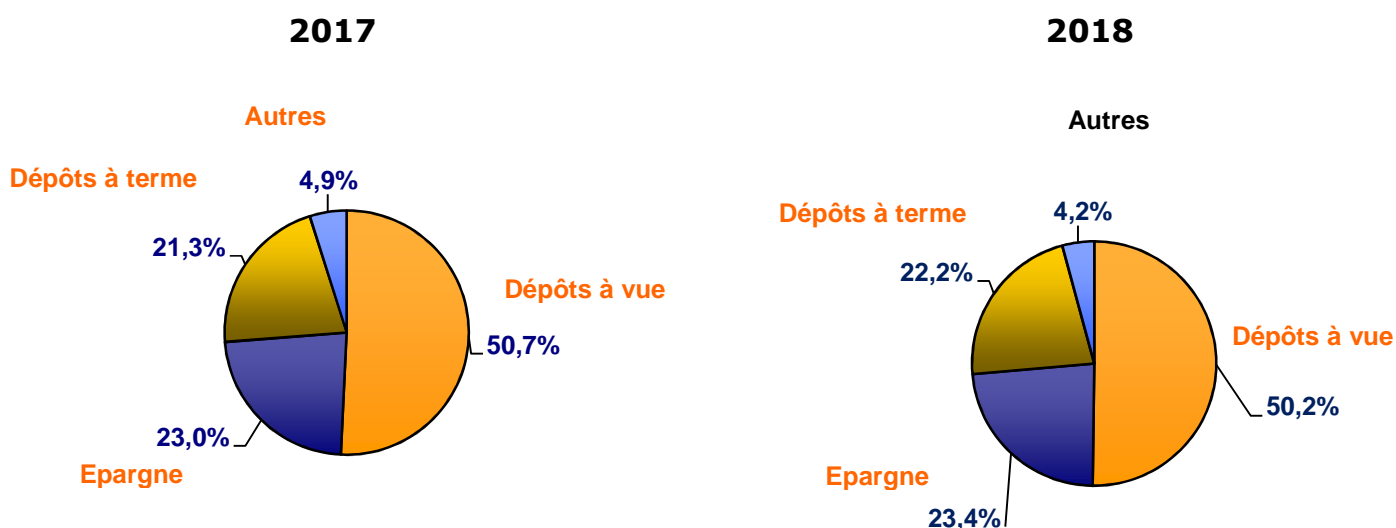
Cette tendance résulte notamment de l'accroissement de 7,6% à 5 777MD des dépôts à vue et de la hausse de 10,5% à 2 690MD des dépôts d'épargne.

La BIAT consolide ainsi sa position de leader sur le marché avec une part de 16,9% en 2018.



La structure des dépôts de la banque demeure parmi les plus favorables du secteur. La part des dépôts non ou faiblement rémunérés, représente 54,4% du total des dépôts. La banque se place en première position pour cette catégorie de dépôts avec une part de marché de 22,2%.

Structure des dépôts de la clientèle



2.3.2 Les créances sur la clientèle

Les créances brutes sur la clientèle de la BIAT se chiffrent, au titre de l'exercice 2018, à 11 169MD, marquant une hausse de 13,3% par rapport à fin décembre 2017.

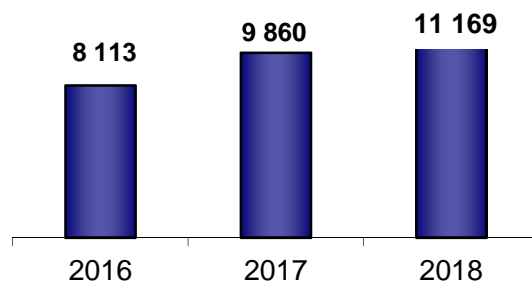
Leur part de marché a été portée de 13,1% à fin décembre 2017 à 13,6% à fin décembre 2018, soit une consolidation de 0,5 point.

L'augmentation des créances à la clientèle est tirée essentiellement par la hausse :

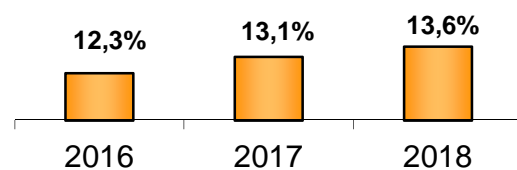
- des crédits commerciaux et industriels de 14,5% à 5 707MD;
- des crédits immobiliers acquéreurs de 9,4% à 2 991MD ;
- et des comptes débiteurs de 26,3% à 1 134MD.

Les créances nettes à la clientèle se situent ainsi à 10 677MD, en augmentation de 13,7%.

**Evolution des crédits bruts
à la clientèle (en MD)**



**Evolution de la part de marché
des crédits à la clientèle (en MD)**



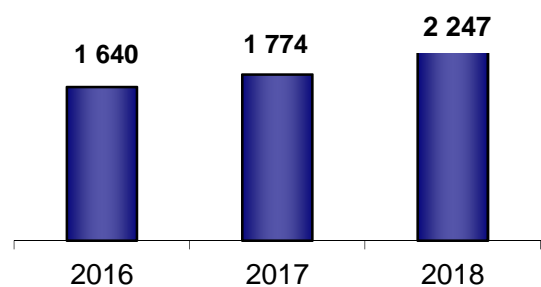
La répartition par secteur des crédits est dominée par les crédits aux particuliers avec 26,8%, l'industrie avec 21,9%, le commerce avec 16,1% et les services avec 9,6%.

Répartition des crédits par secteur en 2018

2.3.3 Les engagements par signature clientèle

Le volume des engagements par signature en faveur de la clientèle augmente de 26,7% à 2.247MD au terme de l'année 2018.

Evolution des engagements par signature clientèle (en MD)



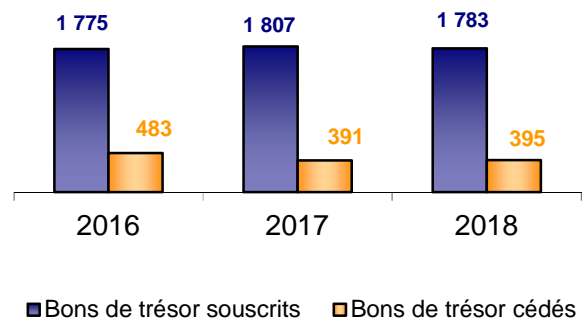
2.3.4 Le portefeuille-titres de l'Etat

La participation de la banque dans le financement du Budget de l'Etat se situe, au cours de l'année 2018 à 1 783MD, enregistrant ainsi une baisse de 1,0% par rapport à fin décembre 2017.

La partie cédée à la clientèle augmente légèrement de 1% à 395MD.

La part de marché de la banque dans le total portefeuille de l'Etat se situe à 14,7%, en baisse de 0,2 point par rapport à 2017.

**Evolution du portefeuille titres de l'Etat
(en MD)**

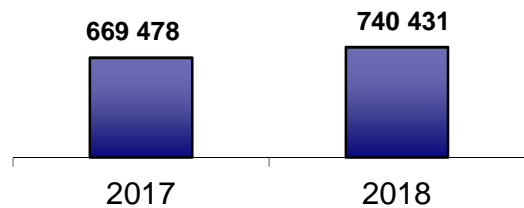


2.3.6 La conquête clients

Le fonds de commerce de la banque se développe en 2018 avec la conquête de près de 49 940 mille nouveaux clients Particuliers et Professionnels, ce qui porte le nombre de clients à 887 627.

2.3.7 La Monétique

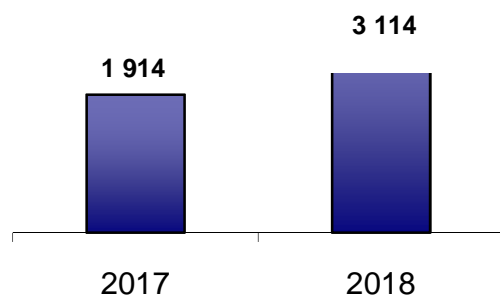
Le nombre de cartes en circulation atteint 740 431 unités à fin 2018, en augmentation de 10,6% par rapport au niveau enregistré à fin 2017.



2.3.8 Le recours global de refinancement

La banque a clôturé l'année 2018 avec un recours global de refinancement de 3 114MD, supérieur à celui enregistré au terme de l'exercice 2017 (1 914MD).

Recours global de refinancement
En termes de soldes de fin d'année (en MD)



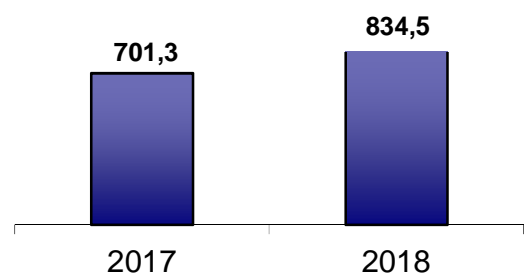
2.4 Résultats de la Banque en 2018

- **Produit Net Bancaire**

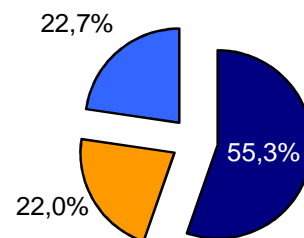
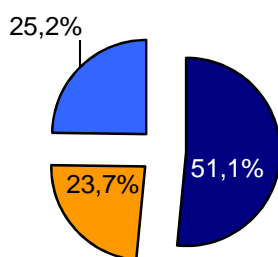
Au terme de l'année 2018, le Produit Net Bancaire totalise 834,5MD, s'inscrivant en hausse de 19,0%.

Les progressions de la marge en intérêts, de la marge en commissions et des autres revenus ont été respectivement de 28,7%, 10,4% et 7,3%.

Evolution du Produit Net Bancaire (en MD)



La structure du PNB est ventilée comme suit :



- Marge en intérêts
- Marge sur commissions
- Autres revenus

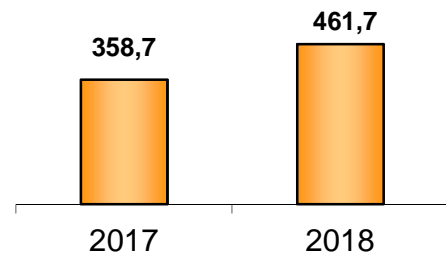
2017

2018

➤ **Marge en intérêts**

Représentant 55,3% du PNB, la marge en intérêts s'établit à 461,7MD, en accroissement de 28,7%.

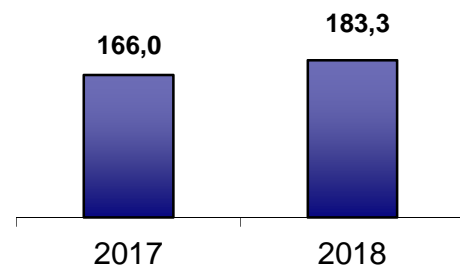
Evolution de la marge nette en intérêts (en MD)



➤ **Marge sur commissions**

La marge sur commissions s'améliore de 10,4% pour s'établir à 183,3MD.

Evolution de la marge nette sur commissions (en MD)

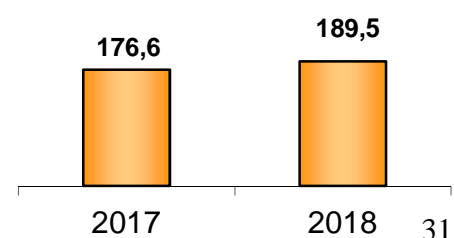


La part de la marge sur commissions dans le PNB se situe à 22,0% au 31 décembre 2018.

➤ **Autres Revenus**

Les autres revenus, qui représentent 22,7% du PNB au 31 décembre 2018, augmentent de 7,3% à 189,5MD.

Evolution des autres revenus (en MD)



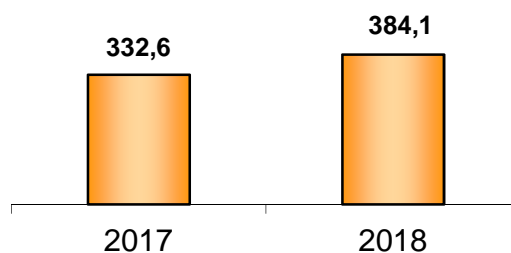
- **Frais d'exploitation**

Au terme de l'année 2018 , les frais d'exploitation enregistrent une évolution de 15,5% s'établissant à 384,1 MD.

Cette évolution est tirée par l'accroissement des charges générales d'exploitation de 57,3% provenant principalement de la cotisation au fonds de garantie des dépôts bancaires prévue par le décret gouvernemental n°2017-268.

Compte non tenu de cette cotisation de 26,5MD, l'évolution des charges opératoires aurait été de 7,5%.

Evolution des frais d'exploitation en MD

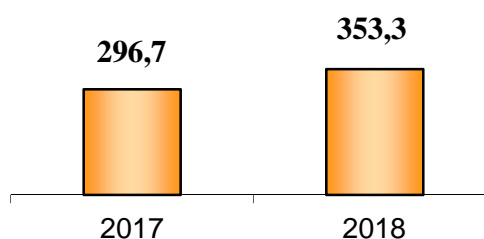


Suite à cette évolution, le coefficient d'exploitation s'est amélioré de 1,4 points à 46,0% .

- **Résultat d'exploitation**

Le Résultat d'exploitation enregistre un accroissement de 19,1% à 353,3MD.

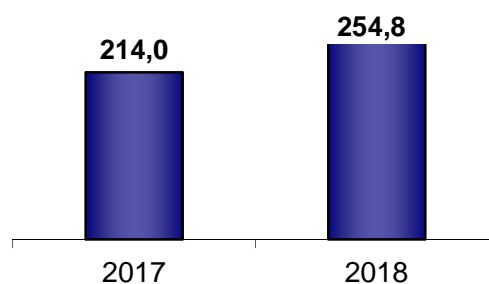
Evolution du Résultat d'exploitation (en MD)



- **Résultat net**

Au final, le Résultat Net ressort à 254,8MD à l'issue de l'année 2018, en augmentation de 19,0% par rapport à l'exercice écoulé (214,0MD).

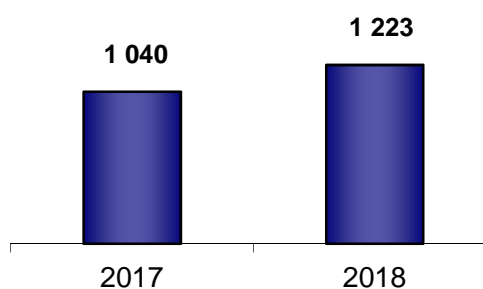
Evolution du Résultat net (en MD)



- **Capitaux propres**

Les capitaux propres relatifs à l'exercice 2018 s'établissent à 1 223 MD contre 1 040 MD en 2017, soit une progression de 17,6%.

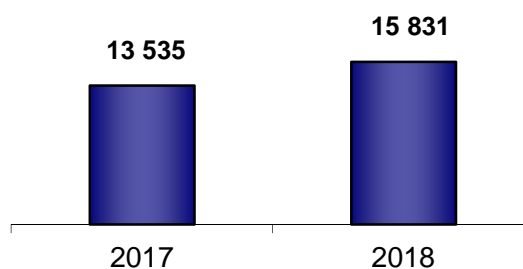
Evolution des Capitaux Propres (en MD)



- **Total Bilan**

A fin décembre 2018, le total bilan totalise 15 831MD contre 13 535MD en 2017, soit un accroissement de 17,0%.

Evolution du total Bilan (en MD)

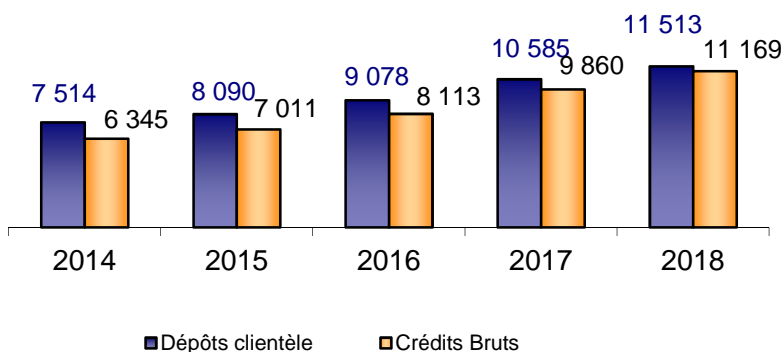


2.5 Evolution de la Banque et ses performances au cours des dernières années

2.5.1 Dépôts et Créances Clientèle

- Les Dépôts de la Clientèle s'élèvent à 11 513MD à fin 2018, en augmentation moyenne de 11,3% au cours des cinq dernières années.
- Les Créances brutes sur la Clientèle s'établissent à 11.169MD au 31 décembre 2018, en accroissement moyen de 15,2% au cours de la même période.

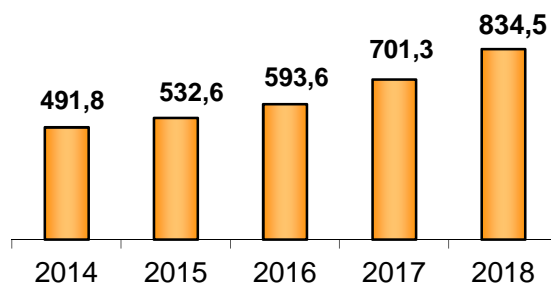
Evolution Des dépôts et crédits Clientèle (en MD)



2.5.2 Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire enregistre une augmentation annuelle moyenne de 14,1% au cours des cinq dernières années pour s'établir à 834,5MD à fin 2018.

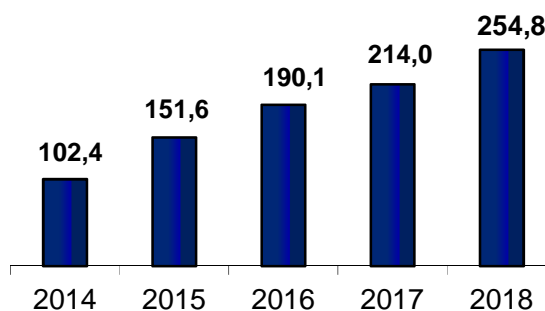
Evolution du Produit Net Bancaire (en MD)



2.5.3 Résultat Net

Le Résultat Net passe de 102,4MD en 2014 à 254,8MD en 2018 soit une croissance annuelle moyenne de 25,6% au cours des cinq dernières années.

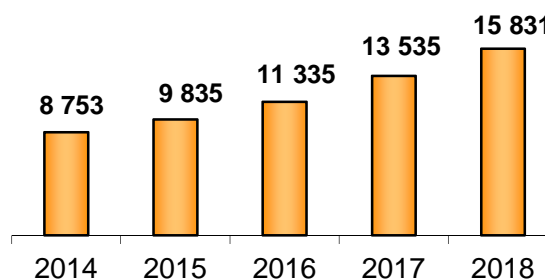
Evolution du Résultat Net (en MD)



2.5.4 Total Bilan

Le total du Bilan s'inscrit en hausse moyenne de 16,0% au cours des cinq dernières années pour s'établir à 15.831MD à fin décembre 2018.

Evolution du Total Bilan (en MD)



2.5.5 Ratios

La majorité des ratios de la banque se sont améliorés en 2018.

Ratios de rentabilité

	2014	2015	2016	2017	2018
PNB / Total Actif	5,6%	5,4%	5,2%	5,2%	5,3%
Résultat net / PNB	20,8%	28,5%	32,0%	30,5%	30,5%
Résultat net / FP (ROE)	15,3%	19,7%	21,3%	20,6%	20,8%
Résultat net / Total Actif (ROA)	1,2%	1,5%	1,7%	1,6%	1,6%

Ratios de productivité

(en milliers de dinars)

	2014	2015	2016	2017	2018
Dépôts / employé	2 952	3 289	3 788	4 860	5 652
Crédits bruts / employé	2 493	2 850	3 386	4 527	5 483
PNB / employé	192	216	248	322	410

Ratio réglementaires

Les fonds propres et le ratio de couverture des risques

(En millions de dinars)

	2014	2015	2016	2017	2018
Capital	170,0	170,0	170,0	170,0	170,0
Réserves	397,3	406,6	462,2	484,6	512,8
Bénéfice de l'année	102,4	151,6	190,1	214,0	254,8
Autres capitaux propres et résultats reportés	0,6	43,0	71,4	171,6	285,5
Capitaux propres ⁽¹⁾	670,3	771,2	893,8	1 040,2	1 223,1

(1) Avant affectation du résultat de l'exercice.

	2014	2015	2016	2017	2018
Actif net pondéré (en MD)	6 508,0	7 254,9	9479,3	11 140,4	13 057,4
Total capitaux propres nets de base (en MD)	609,7	691,8	815,3	954,2	1 122,8
Ratio de couverture des risques (Tier 1)	9,37%	9,54%	8,60%	8,57%	8,22%
Fonds propres complémentaires (en MD)	82,9	94,0	168,0	243,4	256,0
Total fonds propres nets ⁽²⁾	692,6	785,8	983,3	1 197,7	1 378,8
Ratio de couverture des risques Global	10,64%	10,83%	10,37%	10,75%	10,09%

(2) Après affectation du résultat de l'exercice par l'Assemblée Générale

Ratios de contrôle des Risques

Norme 1: a- Les risques individuels (par groupe d'affaires) dépassant 5% des Fonds Propres Nets (FPN) ne doivent pas excéder globalement 3 fois les FPN de la Banque.

2014	2015	2016	2017	2018
2,4 FPN	2,5 FPN	2,2 FPN	2,1 FPN	1,9 FPN

Norme 1: b- Les risques individuels (par groupe d'affaires) dépassant 15% des Fonds Propres Nets (FPN) ne doivent pas excéder globalement 1,5 fois les FPN de la Banque.

2014	2015	2016	2017	2018
0,8 FPN	0,6 FPN	0,6 FPN	0,9 FPN	0,5 FPN

Norme 2: Le risque encouru sur un même bénéficiaire ne doit pas excéder 25% des FPN de la Banque.

2014	2015	2016	2017	2018
0 client	0 client	0 client	0 client	0 client

Norme 3: Le risque global encouru sur les parties liées ne doit pas dépasser 1 fois les FPN de la Banque.

2014	2015	2016	2017	2018
0,8 FPN	0,8 FPN	0,7 FPN	0,7 FPN	0,4 FPN

Ratio de liquidité

	2016	2017	2018
Ratio LCR	150,6%	94,2%	46,2%

En raison du manque de liquidité qui a marqué l'année 2018 et des pratiques de très fortes surenchères qui s'en sont suivies (pratique à laquelle la BIAT n'a pas souscrit), la banque n'a pas pu respecter à la fin de cet exercice le ratio de liquidité.

Risque Brut, CDL et Ratios de qualité des risques

	2014	2015	2016	2017	2018
Risque Brut	7 426,8	8 342,6	9 719,8	11 589,7	13 363,9
CDL	551,7	556,0	562,3	612,2	733,6
Taux de CDL	7,4%	6,7%	5,8%	5,3%	5,5%
Taux de couverture des CDL*	70,8%	68,8%	66,5%	63,8%	57,2%

(*) : Le taux de couverture a été calculé sur la base des provisions pour créances clientèle (Hors provisions pour risques et charges)

2.5.6 Notation de la BIAT (Notation sollicitée par la banque)

Dans son dernier rapport (octobre 2018), Moody's a dégradé de stable à négative les perspectives sur la note des dépôts à long terme de la BIAT et ce en liaison avec la dégradation de la perspective de la notation souveraine du pays de stable à négative.

Ainsi le rating de la BIAT se présente comme suit :

Dépôts en devises	b3/ NP
Dépôts en monnaie locale	b2/NP
Evaluation de la solidité intrinsèque	b3
Evaluation de la solidité intrinsèque rajustée	b3
Evaluation du risque de contrepartie	B2/NP
Perspective	Négative

2.6 Evolution prévisionnelle et perspectives d'avenir

Sur le plan économique, le taux de croissance devrait se situer à 3,1% en 2019, grâce notamment à la consolidation des secteurs de l'industrie manufacturière et non manufacturière et des services non marchands.

Dans ce contexte, la BIAT vise à poursuivre sa démarche équilibrée de soutien à sa clientèle tout en améliorant sa mobilisation de dépôts, notamment les dépôts à vue et les dépôts d'épargne, de manière à corriger la tendance de sa liquidité et se conformer aux ratios réglementaires en la matière.

Les efforts seront axés en 2019 sur la consolidation du positionnement de leadership de la banque et ce à travers la concrétisation de projets et de pistes de progrès qui visent notamment l'amélioration de la qualité de services, la maîtrise des risques et l'optimisation.

Parallèlement, la BIAT poursuivra la consécration de sa dimension citoyenne à travers notamment l'intégration de la responsabilité sociale et environnementale dans l'évaluation de sa performance.

Comme en 2018, la génération du résultat net devrait permettre d'améliorer la majorité des ratios de la banque.

2.7 Activités Recherche et développement

L'année 2018 a été la première année d'application du plan stratégique quinquennal SI, élaboré en fin d'année 2017 pour les années qui suivent et destiné notamment à apporter à nos clients plus d'expertise et plus de solutions. Ce plan stratégique touche tous les domaines métiers de la banque et devrait accélérer sa transformation digitale durant les prochaines années.

Par ailleurs, la banque a poursuivi en 2018 la mise en place de son système d'information T24, de projets à valeur ajoutée pour ses clients tels que : l'E-Trade International -Transactionnel, l'escompte financier Revolving et Cautions Administratives Revolving, la Dématérialisation des Obligations Cautionnées, solution Options de change au niveau de la salle des marchés.

En 2018, plusieurs aménagements, visant notamment l'amélioration de la satisfaction des clients et le respect de la réglementation, ont été apportés à T24 tels que les crédits Biatimmo et la vision consolidée client.

L'année 2018 aura également été l'année du lancement de plusieurs projets d'infrastructure informatique tels que : le renouvellement et la modernisation des locaux techniques, la mise à niveau du Parc informatique et la modernisation des serveurs.

Toujours dans le but de satisfaire sa clientèle, la fidéliser et la rendre de plus en plus autonome dans les opérations courantes dans un cadre moderne automatisé, la banque a mis en place en 2018 deux nouveaux espaces de « libre-services-bancaire » en agence à Sfax et à Monastir après celui de Tunis.

La banque a également poursuivi en 2018 sa stratégie d'amélioration de la prospection commerciale des Tunisiens Résidents à l'Etranger (TRE), lors de leur retour en Tunisie pendant les vacances d'été, à travers le développement d'une application permettant l'entrée en relation offline.

Aussi, une attention particulière a été accordée en 2018 à l'activité monétique. Ainsi, la banque a mis en place plusieurs projets tels que : l'amélioration des cartes Cash, Chahria et cartes de débit (utilisation du solde disponible réel), le lancement de la carte prépayée internationale Offshore pour les personnes morales.

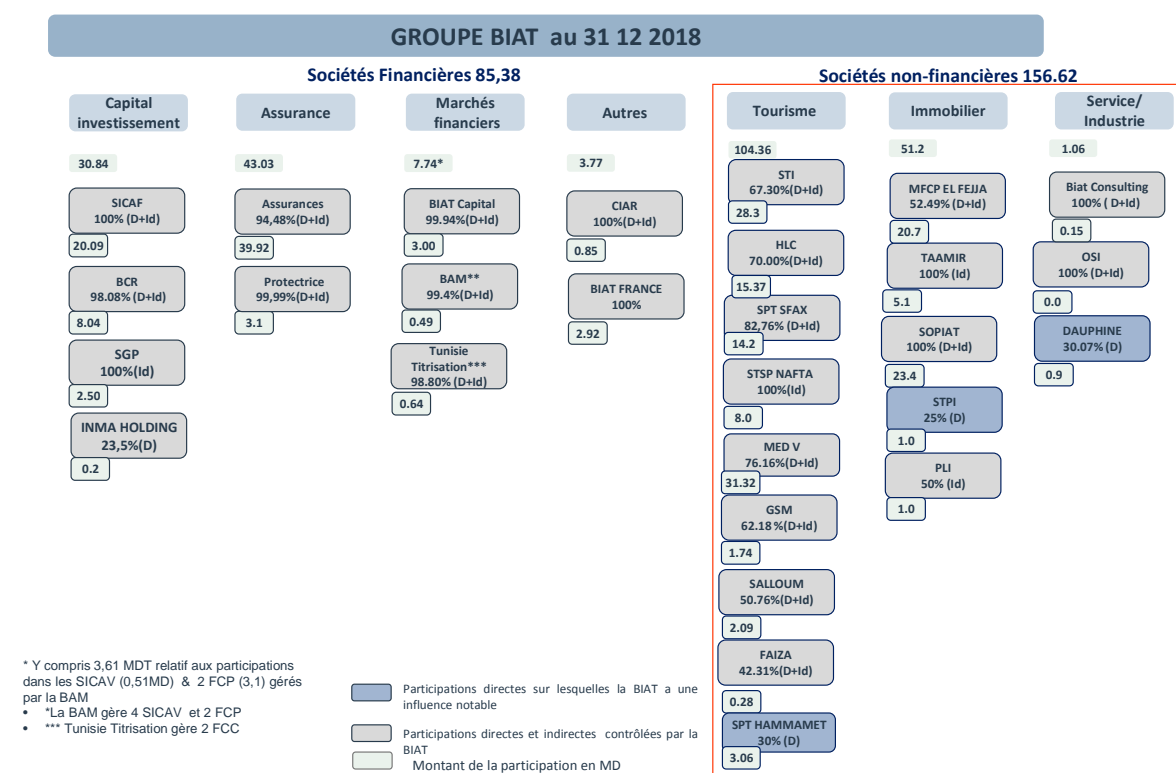
3. GROUPE BIAT ET PARTICIPATIONS

3.1 Groupe BIAT

Le Groupe BIAT est positionné sur plusieurs métiers financiers complémentaires à l'activité bancaire de la BIAT.

De plus, dans le cadre de l'appui aux secteurs stratégiques de l'économie tunisienne, en termes de financement et de conseil, le Groupe BIAT est présent dans d'autres métiers, notamment le tourisme et l'immobilier.

Le graphe ci-dessous illustre les participations entrant dans le périmètre de consolidation de la BIAT par métier.



3.1.1 Métiers de l'Assurance

Assurances BIAT

Créée en 1997, la compagnie était à l'origine la filiale tunisienne d'une compagnie d'assurance Bahreini. Durant l'année 2002, la BIAT est entrée dans le capital de la compagnie événement qui a marqué le démarrage de l'activité sous de nouvelles orientations marquées par la dynamisation des activités et le développement commercial. Son capital s'élève actuellement à 22MD détenu par la BIAT à hauteur de 94,5%.

Assurances BIAT exerce dans toutes les activités de l'assurance dont notamment l'assurance vie, l'assurance automobile, la maladie, le transport, l'incendie et la responsabilité civile.

Au cours de l'année 2018, le chiffre d'affaires d'Assurances BIAT a atteint 126MD, dont 64MD ont été réalisés sur les produits de Bancassurance.

Société Protectrice Assurances

Son capital s'élève à 1,8 MD détenu directement à 46% par la BIAT.

3.1.2 Métiers du Capital Investissement

BIAT Capital Risque

Créée en 2000, BIAT Capital Risque est une Société d'Investissement à Capital Risque dotée d'un capital social qui s'élève au 31 Décembre 2018 à 8,093 MD.

Elle gère également pour le compte du Groupe BIAT des Fonds de capital investissement d'un montant global d'environ 286 MD au 31 décembre 2018.

BIAT Capital Risque participe, pour son compte ou pour le compte de tiers au financement et au renforcement des fonds propres des entreprises tunisiennes.

Elle agit, à ce titre, en tant qu'intermédiaire dans la gestion des fonds gérés.

Au 31/12/2018, environ 92% des ressources (Capital et Fonds gérés) ont été investis, soit un volume d'investissement de 270 MD.

Les faits marquant l'exercice 2018 :

- la réduction du capital social d'un montant de 2,105 MD, pour le ramener de 10.198 MD à 8.093 MD

Les réalisations de l'année 2018 ont été marquées par :

- Un volume libéré de Fonds Gérés Groupe BIAT de 86 MD
- Un volume d'investissement de l'ordre de 73 MD
- Un résultat net de 1.625 MD.

SICAF BIAT

La société a été créée en novembre 2003. Son objet est la gestion de portefeuille de valeurs mobilières et opérations connexes. Elle gère un portefeuille de plus de 21 MD dont principalement des participations dans SGP, société TAAMIR , Protectrice et BIAT Consulting. Son capital social s'élève au 31/12/2017 à 19 MD.

L'année 2018 a été caractérisée par un résultat net de 0,785 MD.

Société Générale de Placement « SGP»

La société est entrée en exploitation en septembre 1992. Son principal objet social est la gestion des participations financières. Elle gère un portefeuille de participations de plus de 2,5 MD et une enveloppe de placement d'environ 0,7MD. Son capital social s'élève au 31/12/2018 à 2,5 MD et il est détenu en direct à hauteur de 99.9% par SICAF BIAT.

L'année 2018 a été caractérisée par un résultat net de 0,3 MD.

INMA Holding

La société est entrée en exploitation en Juin 2018. Son principal objet social est la gestion des participations financières. Elle gère un portefeuille de participations de plus de 5.1 MD. Son capital social s'élève au 31/12/2018 à 0.5 MD et elle est contrôlée par la BIAT à hauteur de 23.5%.

3.1.3 Métiers de la Gestion d'Actifs et d'intermédiation en Bourse

BIAT Asset Management

BIAT Asset Management est une filiale à 98,4% de la BIAT, spécialisée dans la gestion des OPCVM. Son capital social s'élève à 500 mD.

A fin 2018, l'encours des OPCVM gérés par BIAT Asset Management s'est établi à 532 MD. La société occupe ainsi le 2^{ème} rang de la place en termes d'actifs sous gestion avec une part de marché de 13,4%.

La société gère une gamme variée de produits :

OPCVM Obligataires

- SICAV TRESOR : créée en 1997, SICAV TRESOR est un OPCVM obligataire de distribution. Elle détient une part de marché de 6,1%, avec un actif géré de 205MD à fin 2018.
- SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE : créée en 2007, SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est un OPCVM obligataire de capitalisation. Son actif géré s'élève à 234 MD à fin 2018, soit une part de marché de 7,0%.

OPCVM dédié aux titulaires de Comptes Epargne en Actions

- FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS : créé en 2007, le FCP a pour vocation de gérer les montants investis par les titulaires des Comptes Epargne en Actions (CEA). L'actif du fonds s'est élevé à 57,4 MD à fin 2018.
- FCP BIAT – CEA PNT Tunisair : ce fonds lancé fin 2017 est dédié exclusivement au Personnel Navigant Technique de Tunisair titulaire de Comptes Epargne en Actions. L'actif du fonds s'est élevé à 11,0 MD à fin 2018.

OPCVM Mixtes

- SICAV PROSPERITY : créée en 1994, SICAV PROSPERITY est un OPCVM Mixte dont l'actif géré est investi de 5% à 30% dans des actions de sociétés admises à la cote de la bourse présentant une croissance perpétuelle de leurs activités et des objectifs de développement atteints. Son encours s'élève à 11,3 MD au terme de l'année 2018.
- SICAV OPPORTUNITY : créée en 2001, SICAV OPPORTUNITY est un OPCVM Mixte dont la poche actions se situe entre 50% à 80%, investie dans des actions de sociétés admises à la cote de la bourse dans une optique d'investissement à long terme et sur la base des fondamentaux de ces

sociétés, présentant un potentiel de croissance visible. Le portefeuille géré totalise 0,8 MD à fin 2018.

- FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE : lancé en 2017, le FCP est destiné essentiellement aux investisseurs institutionnels, et ce, avec la contribution de la Caisse des Dépôts & Consignations. L'actif du fonds a atteint 13,2 MD à fin 2018.

BIAT Capital

Fondée en 1995, dans le cadre de la loi 94-117 relative à la réforme du marché financier, « BIAT CAPITAL » est l'intermédiaire en bourse du groupe BIAT. Le capital social de BIAT CAPITAL est de 3 MD détenu à 100% par la BIAT. Depuis l'année 2015, BIATCapital accompagne les pôles commerciaux de la BIAT afin d'offrir aux clients de la banque une large panoplie de produits du marché financier.

Sur l'année 2018, le volume des transactions traitées par BIATCapital s'est élevé à 615 MD soit une part de marché de 6,7%.

Tunisie Titrisation

Spécialisée dans la gestion de fonds communs de créances, la société est entrée en exploitation en 2005. Son capital social est de 0,660 MD.

Elle gère les deux fonds communs de créances suivants :

Fonds Commun de Créances « BIAT CREDIMMO 1 »

Constitué en 2006, son objet est l'acquisition des créances hypothécaires, cédées par la BIAT, en vue d'émettre en une seule fois des parts représentatives de ces créances. Le volume des créances cédées par la Banque a totalisé 50 MD dans le cadre de cette opération.

Au 31/12/2018, le capital restant dû s'élève à 0,6 MD.

Fonds Commun de Créances « BIAT CREDIMMO 2 »

Constitué en 2007, son objet est l'acquisition des créances hypothécaires, cédées par la BIAT, en vue d'émettre en une seule fois des parts représentatives de ces créances. Le volume des créances cédées par la Banque a totalisé 50 MD dans le cadre de cette opération.

Au 31/12/2018, le capital restant dû s'élève à 2,3 MD.

3.1.4 Métiers du Tourisme

Société Tanit International « STI »

Créée en 1989, la « STI » a pour objet le développement de l'hôtellerie, du tourisme et des stations thermales en Tunisie ainsi que la participation directe ou indirecte dans toute société visant le même but. La STI est le fruit d'un partenariat entre les trois banques STB, BNA et BIAT.

A fin 2018, la société détient un actif immobilier à fort potentiel de développement à moyen et long termes, et le capital de la Société Touristique Sahara Palace, propriété de l'hôtel Sahara Palace à Nafta, dont les perspectives consistent en la recherche de partenaires ou d'acquéreurs. En 2018, la STI s'est désengagée totalement de sa filiale, la Société de Promotion Touristique Mohamed V, dans le cadre de sa structuration devant lui permettre d'avancer sur des réflexions de développement.

Société de Promotion Touristique Mohamed V « SPT Mohamed V »

Créée en 2006, la société a pour objet le développement de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme et des stations thermales. A fin 2018, son capital social s'élève à 31,4 MD.

La société est propriétaire des hôtels Ibis et Novotel sur l'Avenue Mohamed V à Tunis qui sont gérés, depuis leur ouverture en février 2012, par le Groupe ACCOR. Depuis son entrée en exploitation, et après une phase relativement difficile liée à l'environnement conjoncturel, les hôtels gérés par le Groupe ACCOR, continuent à enregistrer des performances satisfaisantes en termes d'occupation, de revenus et de RBE.

Face à l'entrée de nouveaux concurrents sur le marché, les hôtels Ibis et Novotel Mohamed V ont su maintenir leur positionnement concurrentiel à travers notamment la qualité du patrimoine, la qualité de service et la fidélisation de son personnel.

Dans le cadre de son développement, en partenariat avec le Groupe ACCOR, la Société a entamé en 2016 le développement d'un deuxième Novotel aux

Berges du Lac II, d'une capacité de 125 clés sur plus de 13 mille m² et dont l'ouverture est prévue pour fin 2019-début 2020.

L'année 2018 a été caractérisée par un résultat net de 3,7 MD.

Société Touristique Sahara Palace Nafta

Créée en 2006, avec un capital de 8 MD, la société a pour objet le développement de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme et des stations thermales. Elle est propriétaire de l'hôtel SAHARA PALACE à Nafta, rachetée en 2006 par la STI dans le cadre du programme national de privatisation, et non exploité depuis.

L'hôtel est situé à 2 km du centre-ville de Nafta, à 20 km de l'aéroport de Tozeur, et seulement 30 km de la frontière tuniso-algérienne.

Les recherches de partenariat ou de cessions continuent malgré le contexte conjoncturel difficile.

Société de Promotion Touristique Sfax

La création de la SPT Sfax en 2014 avec un capital de 17,4MD résulte d'une opportunité de développement, en partenariat avec le Groupe ACCOR et de privés tunisiens, d'un hôtel 3* sous l'enseigne Ibis à Sfax, d'une capacité de 187 clés, avec un espace banquet de 200 places, sur un terrain jouissant d'un emplacement unique au croisement de l'avenue Majida Boulila et de la route Menzel Chaker. Les travaux de construction entamés fin 2014 ont été finalisés fin 2017, ce qui a permis une entrée en exploitation de l'Ibis Sfax en Avril 2018. L'hôtel est venu compléter le paysage des hôtels à Sfax dont la plupart sont de catégorie 4* et 5*.

L'année 2018 a été caractérisée par un chiffre d'affaires de 2,7MD.

.

Société Golf Sousse Monastir

La société GSM a été créée en 1990. Elle exploite un parcours de golf «Palm Links», situé dans la zone touristique de Skanes à Monastir, propriété de la BIAT.

Il s'agit d'un parcours de 18 trous sur un terrain d'une superficie de 74 hectares.

Le Golf, étant fréquenté principalement par une clientèle touristique étrangère, a vu son activité impacté négativement par le contexte particulier par lequel passe le secteur du tourisme tunisien.

Le capital actuel de la société est de 6.5 MD. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 0,633 MD en 2018.

Société de Promotion Touristique Salloum

Créée en 1990, avec un capital social au 31/12/2018 de 4,7 MD, la société a pour objet la création, la promotion et l'exploitation d'une station touristique intégrée, de haut de gamme, dans la zone de Salloum au niveau de la délégation de Bouficha, dans le cadre d'un programme global avec l'AFT.

Compte tenu des problèmes structurels du tourisme aggravés par les difficultés conjoncturelles depuis 2011, les instances gouvernementales ont décidé de revoir la politique d'investissement globale, sans pour autant se pencher sur le cas des nouvelles zones à l'étude dont Salloum.

Ainsi, la Société demeure en attente de prise de décision, notamment sur la vocation de la zone, pour pouvoir reprendre les études.

Société FAIZA

Créée en 1993, avec un capital de 1,3 MD, la société a pour objet la construction, l'aménagement, l'achat, la vente et l'exploitation de tout établissement à caractère touristique. La société est actuellement en veilleuse.

Société de Promotion Touristique Hammamet

Créée en 2016, avec un capital social de 10,2 MD, la société a pour objet le développement de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme et des stations thermales. S'intégrant dans une démarche de restructuration et de valorisation du bien hôtelier racheté, les réflexions ont été entamées pour le développement de produits et services hôteliers devant contribuer à la redynamisation du tourisme balnéaire.

Hammamet Leisure Company

Créée en 2007, avec un capital à fin 2017 de 21.9 MD, HLC est une société de promotion touristique propriétaire d'un terrain de près de 7ha à Hammamet Nord. Après une temporisation des études liée au contexte économique et notamment touristique, les études ont repris depuis fin 2016 pour le développement d'un projet touristique haut de gamme.

3.1.5 Métiers de l'immobilier

Société du Pôle de Compétitivité de Monastir El Fejja

Créée en octobre 2006, son capital social s'élève au 31/12/2018 à 40 MD. Dans le cadre d'un plan de développement ambitieux, Mfcpole poursuit ses efforts de prospection dans un contexte d'investissement difficile. La société a pour principales missions :

- L'aménagement, l'exploitation et la maintenance du Pôle de compétitivité (le Technopole de Monastir et les parcs d'activités industrielles associés à Monastir et El Fejja dans le Gouvernorat de Manouba) ;
- L'animation, la promotion du pôle et l'attraction des investissements ;
- L'animation d'un réseau de partenaires (industrie, recherche et développement, formation) ;
- L'incubation et l'encadrement des porteurs de projets technologiques ou de services au sein du pôle ainsi que leur assistance dans l'exercice de leurs activités ;
- Le développement d'une veille technologique et d'innovation ;
- Le renforcement de la coopération et l'échange avec les pôles similaires, les établissements universitaires et les centres de recherche et d'innovation technologique à l'échelle nationale et internationale.

L'année 2018 a été caractérisée par un chiffre d'affaires de 10,6 MD et d'un résultat net de 5,2MD.

Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie « SOPIAT »

Opérant dans le secteur de la promotion immobilière, la société a démarré son activité en décembre 2000. Avec un capital à fin 2018 de 26 MD, la SOPIAT continue à jouer son rôle de véhicule immobilier en répondant aux besoins du Groupe BIAT en termes d'expansion de réseau d'agences, d'espaces d'archivage et de dépôt et autres besoins immobiliers.

Société TAAMIR

Entrée en exploitation en 1988, avec un capital à fin 2018 de 5 MD, la société a pour objet l'acquisition, la cession, la mise en valeur, l'administration, la location d'immeubles ou fractions d'immeubles bâtis ou non bâtis et la gestion d'immeubles.

Palm Links Immobilière

Palm Links Immobilière est une société anonyme de promotion immobilière créée en 1999 avec un capital social de 2MD. Elle a été créée à l'initiative de la société Golf Sousse Monastir et de ses actionnaires afin de valoriser une partie du terrain via une activité de promotion immobilière. En Avril 2003, le capital social a été réduit de 1,8 MD par la restitution d'apports des actionnaires, ramenant ainsi le capital social à 0.2 MD. La société Palm Links Immobilière, ayant achevé l'aménagement et la commercialisation de tous les lots, sera liquidée dès le règlement de certains obstacles administratifs.

Société Tunisienne de Promotion des Pôles Immobiliers et Industriels «STPI»

Créée en 2006, la société a pour objet la promotion immobilière et notamment l'aménagement de zones industrielles. Au 31/12/2018, son capital social s'élève à 4 MD. La BIAT y participe à hauteur de 25%.

3.1.6 Services et Industrie

Institut Tunis Dauphine « ITD »

Créée en 2009 avec un capital de 3 MD détenu à concurrence de 30,07% par la BIAT, la société, a pour objet l'étude, la réalisation et l'exploitation d'un établissement privé d'enseignement et de formation. Il s'agit de l'institut universitaire privé d'enseignement supérieur et de recherche qui s'appuie sur un partenariat avec l'université Paris Dauphine.

BIAT Consulting

BIAT Consulting a été créée au premier semestre 2014 avec un capital social de 0,5MD, détenu à 100% par le groupe BIAT. Sa principale mission est la mise en place de partenariats avec des banques et institutions financières à l'international à travers la conduite :

- de missions stratégiques, d'organisation et de transformation,
- de projets de mise en place de système d'information.
- de programmes de formation.

Pour sa cinquième année d'exploitation, BIAT Consulting enregistre un chiffre d'affaires d'environ 1,32 million de dinars grâce à sa présence dans plusieurs pays et la conquête de nouveaux clients au Burkina Faso, au Mali, au Sénégal et au Burundi.

En 2019, BIAT Consulting compte consolider son positionnement dans les zones d'Afrique Centrale et de l'Afrique de l'Ouest et assurer la continuité des conventions d'assistance technique avec des banques de la région.

Par ailleurs, BIAT Consulting compte se développer à travers les axes de croissance suivants : Activité d'Assurances, le Training et la digitalisation.

Organisation et services informatiques « OSI »

Entrée en exploitation en 1987, la société est spécialisée dans la commercialisation de biens et services ayant trait à l'organisation, à la gestion et au traitement de l'information. Son capital actuel de 0,02MD.

3.1.7 Autres Métiers

Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR »

La CIAR est une société de recouvrement de créances pour son propre compte et pour le compte de tiers. Elle a été créée en Décembre 2000, avec un capital social de 1 MD, détenu en majorité par le Groupe BIAT.

L'année 2018 a été marquée par la consolidation de l'activité pour compte propre ainsi que l'accroissement de l'activité de la sous-traitance pour le compte de la BIAT. L'amélioration de l'effort de recouvrement cumulé pour les deux activités de la CIAR s'est traduite directement sur ses indicateurs de performance et de rentabilité.

Le chiffre d'affaires de la CIAR a, en effet, connu une progression de 24% pour se situer à 8.556 KDT à fin 2018, contre 6.899 KDT à fin 2017.

Compte tenu de la progression du revenu net de recouvrement (22%), conjuguée avec la maîtrise des charges générales d'exploitation (8%), le résultat brut d'exploitation a connu une progression de 35% pour s'établir à près de 5.271 KDT au terme de l'exercice 2018, contre 3.896 KDT, une année auparavant.

L'exercice clos le 31/12/2018 s'est soldé par un résultat net de l'exercice de 3.448 KDT, correspondant à une progression de 32% par rapport au résultat réalisé au titre de l'exercice clos le 31/12/2017, soit 2.621 KDT.

BIAT France

Créée le 24 novembre 2014, la filiale « BIAT France – Agent de Paiement » est une société Anonyme par Actions Simplifiées Unipersonnelle (SASU) de droit français, détenue à 100% par la BIAT. A fin 2018, son capital social est de 1,2 M€. Le siège de la filiale et sa première agence se situent au 6, rue de la Chaussée d'Antin dans le 9^{ème} arrondissement de Paris.

L'activité principale de BIAT France est le transfert d'argent vers la Tunisie. Des solutions rapides, sécurisées et à des coûts très compétitifs sont mises à la disposition des clients notamment le transfert en ligne à travers le site de la filiale.

BIAT France constitue aussi une interface avancée de la BIAT permettant d'accompagner la clientèle principalement les Tunisiens Résidents en Ile de France, dans la concrétisation de leurs projets en Tunisie (investissement immobilier ou autres).

En 2018, les transactions reçus en direct de BIAT France ont évolué par rapport à l'année précédente de 57% en termes de nombre et de 67% en termes de volume.

3.2 Résultats du groupe BIAT

Les principales données consolidées du groupe indiquent que le total bilan se situe à 16.511,8 MD au 31/12/2018, en augmentation de 16,5% par rapport à fin 2017.

Le Produit Net Bancaire s'inscrit en hausse de 16,7% à 919,9 MD au 31/12/2018.

Le Résultat Net consolidé enregistre pour sa part une augmentation de 24,9% pour se situer à 261,1 MD à fin 2018.

Le Résultat social du groupe s'analyse entre 2018 et 2017 comme suit :

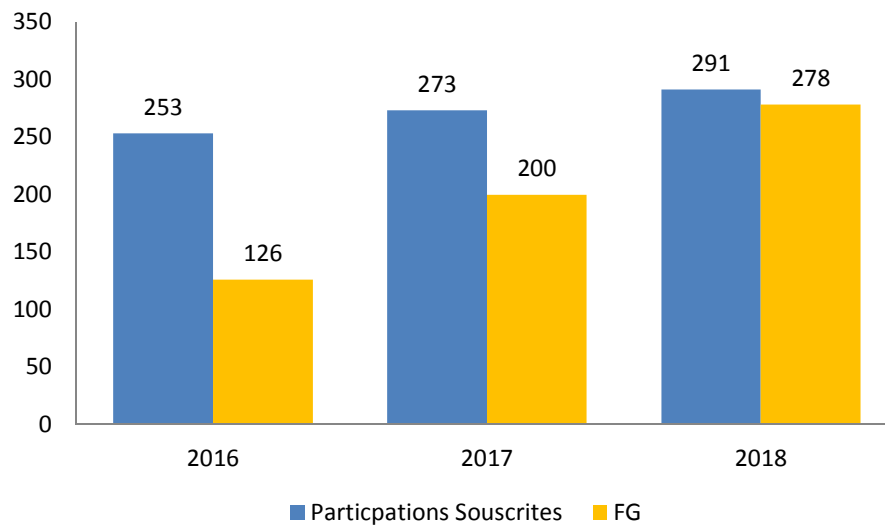
(En milliers de dinars)

Société	Résultat social 2018	Résultat social 2017	Variation
BIAT	254 765	214 017	40 748
BCAP	358	443	-85
BAM	906	525	381
BCR	1 624	1 236	388
CIAR	3 442	2 621	821
SICAF	785	884	-99
SOPIAT	225	246	-21
SALLOUM	-3	-56	53
OSI	-3	4	-7
PROTECT	-2483	349	-2 832
ASSBIAT	8 768	4 105	4 663
FAIZA	-3	-3	0
OPPRUNITY	-10	6	-16
TRESOR	8 106	10 168	-2 062
PRESPERITY	291	210	81
SGP	304	353	-49
TAAMIR	87	145	-58
GSM	-975	-560	-415
PALM LINKS	-2	4	-6
STI	7 905	-3 091	10 996
TITRISATION	-79	-299	220
ELFEJJA	5 182	4 229	953
PATRIMOINE	11 151	9 127	2 024
FCC1	-9	-34	25
STPI	-187	-140	-47
FCP	990	924	66
FCC2	30	14	16
STSP	-731	-722	-9
SPTMV	3 697	3 576	121
ITD	-9	42	-51
BCO	191	194	-3
BIAT FRANCE	76	11	65
PERFORMANCE	227	227	0
HLC	-592	-574	-18
SPTS FAX	-1367		
INMA	-199		
Total	302 458	248 181	55 843

3.3 Evolution du portefeuille participations

Au 31/12/2018 la valeur comptable des souscriptions (participations directes et fonds gérés) s'élève à 569 MD, soit une augmentation de 20% par rapport à l'année 2017.

Evolution des participations (en MD)



4. ACTIONNARIAT

4.1 Renseignements relatifs à la répartition du capital et des droits de vote

4.1.1 Structure du capital au 31/12/2018

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Pourcentage du Capital & des droits de vote
A/ Actionnaires Tunisiens	16 820 312	98,94%
Personnes Morales	13 207 060	77,69%
Personnes Physiques	3 613 252	21,25%
B/ Actionnaires Etrangers	179 688	1,06%
Total	17 000 000	100,00%

4.1.2 Répartition des droits de vote

Les 17.000.000 actions représentant le capital de la banque comportent 17.000.000 de droits de vote.

Selon l'article 39 des statuts, chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation, sauf exception légale.

4.1.3 Changements majeurs opérés au niveau du capital social

L'année 2018 a été marquée notamment par les transactions suivantes :

– Principales acquisitions :

- CAP INVEST SICAF a acquis 325 000 actions BIAT ou 1,91% du capital ;
- MAGHREB FINANCIERE HOLDING a acquis 83 000 actions BIAT ou 0,48% du capital ;
- MAGHREB FINANCIERE HOLDING a acquis 39 750 actions BIAT ou 0,23% du capital
- STE COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING CIL a acquis 39 800 actions BIAT ou 0,23% du capital
- GAT a acquis 14 000 actions BIAT ou 0,08% du capital
- STE PARTNERS INVESTMENT a acquis 10 000 actions BIAT ou 0,06% du capital

– Principales cessions :

- HABIB KAMOUN a cédé 325 000 actions BIAT ou 1,91% du capital
- LA FINANCIERE WIDED SICAF a cédé 83 000 actions BIAT ou 0,48% du capital
- INOPLAST FINANCIERE a cédé 39 800 actions BIAT ou 0,23% du capital
- INOPLAST FINANCIERE a cédé 39 750 actions BIAT ou 0,23% du capital
- GAT VIE a cédé 14000 actions BIAT ou 0,08% du capital
- SPIDIT SICAF a cédé 10 000 actions BIAT ou 0,06% du capital

4.2 Conditions d'accès à l'Assemblée Générale

Selon l'article 35 des statuts :

1/ Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale, sur justification de leur identité, ou s'y faire représenter.

2/ Toutefois, l'Etat Tunisien et les collectivités publiques, si elles sont actionnaires sont valablement représentés par leurs représentants légaux; les sociétés sont valablement représentées soit par un de leurs gérants ou par un délégué de leur Conseil d'Administration, soit par un mandataire, les mineurs ou interdits, par leur tuteur, le tout sans qu'il soit nécessaire que le gérant, le délégué du Conseil, le mandataire ou le tuteur soit personnellement actionnaire.

3/ Le nu-propiétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires, sauf, ainsi qu'il est dit sous l'article 17 ci-dessus, entente contraire entre eux.

4/ La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont sous toutes réserves de ce qui est dit à l'article 36 ci-après déterminés par le Conseil d'Administration.

Selon l'article 36 des statuts :

1/ Les propriétaires d'actions doivent pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées Générales, être inscrits sur les registres de la Société, huit jours au moins avant le jour fixé pour la réunion.

2/ Tout membre de l'Assemblée qui veut se faire représenter par un mandataire, doit déposer son pouvoir au siège trois jours avant la réunion.

3/ Toutefois, le Conseil d'Administration a toujours la faculté de réduire les délais et d'accepter les dépôts en dehors de ces limites.

5. GOUVERNANCE

5.1 Rapport du Conseil d'administration sur ses activités au courant de l'année 2018 (en application de l'article 39 de la BCT n°2011-06 concernant les règles de bonne gouvernance)

5.1.1 Code de gouvernance

5.1.1.1 Les principes fondamentaux de gouvernance de la BIAT

La gouvernance de la BIAT se réfère à des principes qui conditionnent la bonne marche de son système de contrôle et de gestion des risques, et qui garantissent les équilibres fondamentaux de la banque, son intérêt social et sa performance durable et partenariale.

Ces principes sont :

- La séparation des pouvoirs de contrôle et d'exécution.
- L'indépendance des organes de contrôle.
- La composition optimale du Conseil d'Administration.
- La compétence et la diligence des membres du Conseil d'Administration.
- L'organisation en Comités.
- Le pilotage des rémunérations.
- La gestion et l'encadrement optimal des risques.
- Le fonctionnement fiable et démocratique de l'Assemblée Générale des actionnaires.
- La responsabilité (le rendu de compte au niveau de la gestion).
- La transparence des informations comptables et financières.

5.1.1.2 Le Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de la banque. Le Conseil contrôle la rentabilité et la sécurité

des actifs, la politique de dividendes, les responsabilités sociétales envers les employés, les clients, les fournisseurs, les communautés avec lesquelles la banque est en contact par ses activités.

Il détermine les orientations et les politiques générales de la banque et veille à leur mise en œuvre.

5.1.1.3 La dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général :

Afin de se conformer aux meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et en référence aux principes fondamentaux, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 29 mai 2007 a décidé d'opter pour la dissociation entre la fonction du Président du Conseil d'Administration et celle du Directeur Général.

D'ailleurs, la nouvelle loi bancaire a rendu obligatoire la séparation entre la fonction du président du conseil d'administration et celle du Directeur Général.

Le Président organise, dirige et anime les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille à la réalisation des options arrêtées par le Conseil. ⁽¹⁾

Le Directeur Général assure sous sa responsabilité la direction générale de la banque. Il représente la banque dans ses rapports avec les tiers.

Le Directeur Général exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social de la banque et sous réserve de ceux que la loi, les statuts et décisions des Assemblées d'Actionnaires et du Conseil d'Administration attribuent expressément aux Assemblées d'Actionnaires, au Conseil d'Administration, au Président, ainsi qu'aux autres Comités ou organes de la banque.

⁽¹⁾ Pour en savoir plus sur les pouvoirs du Président, se référer au règlement intérieur du Conseil d'Administration ci-après.

A ce titre, le Conseil lui délègue les pouvoirs nécessaires pour agir en toute circonstance au nom de la banque ⁽²⁾.

5.1.1.4 L'indépendance du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration assure son fonctionnement et organise ses travaux en toute indépendance tout en évitant les conflits d'intérêt, la confusion des pouvoirs et des rôles, la complaisance, la passivité et les connivences dans les intérêts propres au détriment de l'intérêt social de la banque. Aucune influence externe ou interne ne s'exerce sur les décisions du Conseil d'administration qui sont souveraines et collégiales. L'indépendance s'entend également par la compétence et la diligence qui impactent sur la qualité des travaux, des décisions et des résolutions du Conseil.

5.1.1.5 Le règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer, dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur, la mission et les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses Comités ainsi que les droits et les obligations de chaque membre du Conseil. Il précise également le rôle et les pouvoirs respectifs du Président et du Directeur Général.

La Composition du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil sont sélectionnés pour leur intégrité et leur réputation, leurs qualifications académiques, leurs compétences et expérience professionnelle ainsi que leur concordance avec les fonctions qui leur sont confiées

(2) Pour en savoir plus sur les pouvoirs du Directeur Général, se référer au règlement intérieur du Conseil d'Administration ci-après.

De plus, ces membres ne doivent pas être frappés par les interdictions décrites par l'article 60 de la loi 2016-48.

Nul ne peut occuper à la fois la fonction de membre de conseil d'administration dans deux banques.

Le conseil comporte au moins deux membres indépendants des actionnaires et un membre représentant les intérêts des petits actionnaires au sens de la législation et de la réglementation relative au marché financier, en ce qui concerne les établissements cotés à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il est interdit au directeur général et au directeur général adjoint d'être membres du conseil d'administration de la banque

Le mandat des membres indépendants et du membre représentant les intérêts des petits actionnaires ne peut être renouvelé qu'une seule fois

Les membres indépendants du Conseil d'Administration

Est considéré membre indépendant au sens de la loi n°2016-48, toute personne n'ayant pas de liens avec ladite banque ou ses actionnaires ou ses dirigeants de nature à entacher l'indépendance de ses décisions ou l'induire à une situation de conflit d'intérêt réelle ou potentielle.

En application de la circulaire BCT 2011-06, les critères d'indépendances sont fixés ainsi :

- N'ayant pas de liens avec ledit établissement au sens de l'article 23 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit et de l'article 71 du code de prestation des services financiers aux non-résidents ;
- Ne détenant pas une participation directe ou indirecte dans le capital de la banque ;
- N'agissant pas pour le compte de client, fournisseur ou de prestataire de service significatifs de la banque ;
- N'ayant pas fait partie des salariés de la banque ;
- N'ayant pas exercé depuis plus de 9 ans un mandat de membre représentant les intérêts des actionnaires dans ledit Conseil ;
- N'ayant pas exercé depuis plus de 6 ans un mandat de commissaire aux comptes dans l'établissement.

Les rôles et missions du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration définit la stratégie de la banque et assure le suivi de son exécution. Il veille sur le suivi de tous les changements importants qui impactent l'activité de la banque ou l'établissement financier, de manière permettant de préserver les intérêts des déposants, des actionnaires, de toutes les parties prenantes et, de façon générale, les intérêts à long terme de la banque

Le conseil d'administration se charge notamment de :

- contrôler le degré d'engagement de la direction de la banque dans la mise en place du dispositif de gouvernance et évaluer ce dispositif d'une manière périodique quant à son adaptation aux changements importants intervenus à la banque ou à l'établissement financier notamment, en termes de taille de l'activité, de complexité des opérations, d'évolution des marchés et des exigences organisationnelles.

- mettre en place, en concertation avec la direction générale, une stratégie d'appétence aux risques qui tient compte de l'environnement concurrentiel et réglementaire ainsi que de la capacité de la banque à maîtriser les risques ;
- nommer la direction générale ;
- clôturer les états financiers et élaborer le rapport annuel de la banque ;
- mettre en place des modèles de mesure de l'adéquation des fonds propres par rapport au volume et à la nature des risques, aux politiques de gestion de la liquidité, aux exigences de conformité aux lois et aux textes organisant l'activité et au dispositif de contrôle interne et assurer leur mise en œuvre ;
- nommer le premier responsable de la structure d'audit interne, sur proposition de la direction générale.

Dans ce cadre et sans que cette énumération ne soit exhaustive, le Conseil a les pouvoirs tels que définis par les statuts.

Le fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit, sur la convocation de son Président ou de la moitié de ses membres, au moins quatre fois par an et aussi souvent que l'intérêt de la banque l'exige notamment en cas de survenance d'évènements exceptionnels pouvant, éventuellement, affecter les conditions normales d'activité.

Tout membre du Conseil absent à l'une des séances du Conseil, peut s'y faire représenter par l'un de ses collègues au moyen d'un pouvoir donné même par lettre, par fax ou par télégramme.

Le mandat n'est valable que pour une seule séance. Un membre du Conseil ne peut représenter qu'un seul de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Le membre du Conseil mandataire de l'un de ses collègues a droit à deux voix.

En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Les lettres de convocation aux réunions du Conseil d'Administration doivent reproduire l'ordre du jour de la réunion et doivent être envoyées aux membres du Conseil au moins 10 jours avant la tenue du Conseil. Les documents discutés lors de la réunion notamment ceux contenant des informations d'ordre stratégiques, financiers ou comptables doivent être communiqués également aux membres du Conseil 10 jours au moins avant la tenue du Conseil, pour qu'ils puissent être préparés et analysés dans un temps suffisant.

Le projet de procès-verbal de chaque réunion est adressé aux membres du Conseil dans les trente jours de la tenue de ladite réunion. Le procès-verbal définitif est transmis avec la convocation à la réunion suivante et approuvé lors de cette réunion.

Les fonctions de secrétaire sont remplies, soit par un membre du Conseil, soit par toute personne même non actionnaire ou non membre du Conseil que désigne le Conseil.

Les prérogatives et les pouvoirs du Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président. Il doit être une personne physique et actionnaire de la banque et de nationalité tunisienne.

Le Président du Conseil d'Administration est nommé pour une durée qui ne saurait excéder celle de son mandat de membre du Conseil d'Administration. Il est éligible pour un ou plusieurs mandats.

Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment de sa fonction de Président.

Le Président a pour mission de convoquer les réunions du Conseil, de présider ses réunions, il propose l'ordre du jour, veille à la réalisation des options arrêtées par le Conseil et préside les réunions des Assemblées Générales. Le Président organise, dirige et anime les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

En cas d'empêchement du Président du Conseil d'Administration, ce dernier peut déléguer ses attributions à un membre du Conseil. Cette délégation est toujours donnée pour une durée limitée et renouvelable.

Si le Président est dans l'impossibilité d'effectuer cette délégation, le Conseil d'Administration peut y procéder d'office.

Le Président du Conseil peut inviter des membres de la direction de la banque, les commissaires aux comptes ou d'autres personnes étrangères à la banque ayant une compétence particulière au regard des sujets inscrits à l'ordre du jour à assister à tout ou partie d'une réunion du Conseil d'Administration.

Le Président s'assure que le nombre, les missions, la composition, ainsi que le fonctionnement des Comités spécialisés requis par la réglementation en vigueur sont en permanence adaptés aux besoins de la banque et aux meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise.

Les rôles et les pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'Administration désigne pour une durée déterminée le Directeur Général de la banque qui doit être de nationalité Tunisienne

Le Directeur Général, ne peut exercer cette fonction dans une autre banque, dans un autre établissement financier, dans une entreprise d'assurance, entreprise d'intermédiation en bourse, dans une société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières ou dans une société d'investissement.

Le Directeur Général, ne peut exercer simultanément la fonction de dirigeant d'une entreprise économique.

Le Directeur Général doit avoir le statut de résident en Tunisie au sens de la Réglementation des changes en vigueur.

Le Directeur Général assure sous sa responsabilité la direction générale de la banque. Il représente la banque dans ses rapports avec les tiers.

Le Directeur Général exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social de la banque et sous réserve de ceux que la loi, les statuts et décisions des Assemblées des Actionnaires et du Conseil d'Administration attribuent expressément aux Assemblées des Actionnaires, au Conseil d'Administration, au Président, ainsi qu'aux autres Comités ou organes de la banque. A ce titre, le Conseil lui délègue les pouvoirs nécessaires pour agir en toute circonstance au nom de la banque.

Le Directeur Général a pour missions principales :

1/ la mise en œuvre des politiques et orientations stratégiques de la banque,

2/ la mise en œuvre du budget annuel de la banque, tels qu'approuvés préalablement par le Conseil d'Administration.

Il met également en place le système de contrôle interne et de maîtrise des risques arrêtés par le Conseil et il en assure le suivi.

Le Conseil d'Administration délègue également au Directeur Général les pouvoirs nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Le Conseil d'Administration peut faire assister le Directeur Général, sur demande de ce dernier, d'un ou de plusieurs Directeurs Généraux Adjoints.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration ratifie l'étendue des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Adjoints.

Le Conseil d'Administration peut révoquer ou changer à tout moment le ou les Directeurs Généraux Adjoints.

Le Directeur Général Adjoint, ne peut exercer cette fonction dans une autre banque, dans un autre établissement financier, dans une entreprise d'assurance, entreprise d'intermédiation en bourse, dans une société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières ou dans une société d'investissement.

Le Directeur Général Adjoint, ne peut exercer simultanément la fonction de dirigeant d'une entreprise économique.

Les obligations des membres du Conseil d'Administration

Les obligations de chaque membre du Conseil sont dues à la banque dans son ensemble et non pas à un actionnaire en particulier.

Tous les membres du Conseil s'engagent à :

- Satisfaire en permanence les conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité et d'honnêteté requises en vertu des dispositions légales en vigueur et des règles d'éthique, en plaçant l'intérêt de la banque au-dessus de leurs intérêts propres ;

- Consacrer à leurs fonctions le temps et l'attention nécessaires ;
- Être diligents dans l'exercice de leurs fonctions ;
- Préserver la confidentialité des informations auxquelles ils ont accès et s'interdire à en user à des fins non professionnelles ;
- Eviter dans la mesure du possible les activités qui pourraient créer des conflits d'intérêts ;
- Faire part au Conseil de toute information qui a entraîné ou pourrait induire une situation de conflit d'intérêt ;
- S'abstenir de participer et de voter lorsqu'il s'agit de questions au sujet desquelles il peut y avoir un conflit d'intérêt ou lorsque son objectivité ou sa capacité de s'acquitter convenablement des devoirs envers l'établissement peut s'en trouver altérer ;
- Demander au préalable l'approbation du Conseil avant de se livrer à certaines activités afin d'assurer que ces activités ne créeront pas de conflits d'intérêts ;
- Ne pas utiliser les actifs de la banque pour un usage personnel.

Tous les membres du Conseil doivent également :

- Contribuer d'une manière active aux travaux du Conseil en questionnant de manière constructive la direction générale ;
- S'assurer que la direction générale fournit toutes les informations nécessaires pour les discussions et délibérations du Conseil ;
- S'assurer que la banque agit en conformité avec toutes les lois applicables ;
- Participer d'une manière assidue aux réunions du Conseil ;
- Se former en matière de finance, de fiscalité, de droit, de risque et en général à tout ce qui touche le métier de banquier ;
- S'assurer que les ordres du jour du Conseil couvrent toutes les questions importantes.

L'accès à l'information des membres du Conseil

Les membres du Conseil d'Administration reçoivent du Président, du Directeur Général ou de tout autre organe créé par le Conseil d'Administration, tous les documents, rapports et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission et peuvent se faire communiquer tous les documents qu'ils estiment utiles.

La banque assure aux membres du Conseil, pour qu'ils s'acquittent pleinement de leur mission, des programmes de formation spécifique ayant trait notamment aux opérations bancaires et financières, à la gestion des risques ainsi que d'autres domaines connexes.

Les Comités spécialisés du Conseil d'Administration

Principes généraux

Les Comités assistent le Conseil dans l'exécution de ses missions notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance.

Les Comités doivent, à ce titre :

- analyser en profondeur les questions techniques qui relèvent de leurs attributions ;
- rendre compte de leurs travaux régulièrement au Conseil qui conserve, en dernier ressort, la responsabilité générale des missions qui leurs sont confiées ;
- informer le Conseil de tout événement susceptible de porter préjudice à l'activité de l'établissement ;

- soumettre au Conseil, à l'occasion de la tenue de la réunion relative à l'examen des états financiers annuels de l'établissement, un rapport annuel détaillé sur leurs activités. Une copie de ce rapport est adressée à la Banque Centrale de Tunisie 15 jours avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Les Comités peuvent, lorsqu'ils jugent nécessaire, proposer au Conseil de faire entreprendre par l'organe de direction toute mission ou enquête.

Le Conseil désigne, parmi ses membres, les membres des Comités. En cas de vacance d'un poste dans un Comité, le Conseil doit, sans délai, combler cette vacance.

La composition de chaque Comité tient compte des qualifications des membres qui y siègent en rapport avec les attributions dudit Comité.

La Direction Générale est tenue de transmettre aux comités tout document ou information qu'ils jugent utile et mettre à leur disposition les moyens nécessaires pour accomplir leur mission. Il doit leur communiquer en particulier :

- les notifications des résultats de contrôle sur pièces et sur place de la Banque Centrale de Tunisie ;
- les rapports de contrôle effectués par les autorités publiques compétentes, les commissaires aux comptes ;
- les rapports des agences de notation.

Tout Comité se réunit sur convocation de son Président six fois au moins par an et chaque fois qu'il le juge utile.

Le Comité peut également faire appel à tout autre responsable interne dont la présence est jugée utile.

Le Comité ne peut délibérer valablement sans la présence de trois au moins de ses membres. En cas d'empêchement du Président, la présidence est confiée à l'un des membres du Comité choisi par ses pairs.

Il est établi un procès-verbal de chaque séance du Comité.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la question est soumise au Conseil.

Tout Comité doit élaborer une charte, approuvée par le Conseil, définissant ses attributions, sa composition, ses règles de fonctionnement et ses rapports avec le Conseil et les structures opérationnelles de l'établissement.

Le Comité Exécutif de Crédit(*) (voir la charte du Comité Exécutif de Crédit).

Le Comité des Risques (voir la charte du Comité des Risques).

Le Comité d'Audit (voir la charte du Comité d'Audit).

(*) Le Comité Exécutif de Crédit est désormais non obligatoire au sens de la Loi 2016-048

L'évaluation du Conseil d'Administration

Le Conseil procède chaque année à sa propre évaluation en passant en revue sa composition, son organisation et son fonctionnement. Cette évaluation doit :

- Faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil ;

- Vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
- Apprécier la contribution effective de chaque membre du Conseil aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

5.1.1.6 Nomination et Rémunérations

La nomination des membres du Conseil d'Administration

La nomination des membres du Conseil suit un processus bien structuré. La sélection des membres du Conseil se fait par un Comité ad-hoc désigné par le Conseil d'administration composé d'au moins trois membres du Conseil. Ce Comité soumet une première liste répondant à des critères de compétences, de diligence, de représentativité pour les membres du Conseil-actionnaires et d'indépendance pour les membres indépendants. Cette liste est soumise au Conseil d'administration pour une première appréciation et validation, et ensuite à l'Assemblée Générale pour une approbation et une validation définitive.

La Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil reçoivent, à titre de jetons de présence, une allocation dont le montant est fixé annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil d'Administration s'assure de la pertinence du niveau des jetons de présence et décide du mode de répartition de cette rémunération sur la base d'un rapport établi par au moins deux de ses membres désignés à cet effet.

Le Conseil d'Administration peut accorder aux membres du Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats qui leur sont confiés ou pour encourager leur participation à des Comités du Conseil. Il fixe dans ce cas lesdites rémunérations et leurs modalités sur la base d'un rapport établi par les membres désignés à cet effet.

L'article 200 du code des sociétés commerciales oblige les commissaires aux comptes à inclure dans leur rapport spécial, au vu duquel l'Assemblée Générale délibère, les obligations et engagements pris par la banque elle-même ou par une société qu'elle contrôle au sens de l'article 461 dudit code, concernant la rémunération, les indemnités ou avantages qui sont attribués aux membres du Conseil ou qui leur sont dus ou auxquels ils pourraient avoir droit au titre de la cessation ou la modification de leurs fonctions.

La rémunération des membres de la Direction Générale

Le Conseil décide de la rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Adjointes sur la base d'un rapport établi par au moins deux de ses membres désignés à cet effet.

L'article 200 du code des sociétés commerciales oblige les commissaires aux comptes à inclure dans leur rapport spécial, au vu duquel l'Assemblée Générale délibère, les obligations et engagements pris par la banque elle-même ou par une société qu'elle contrôle au sens de l'article 461 dudit code, concernant la rémunération, les indemnités ou avantages qui sont attribués aux Directeur Général et aux Directeurs Généraux Adjointes ou qui leur sont dus ou auxquels ils pourraient avoir droit au titre de la cessation ou la modification de leurs fonctions.

La rémunération des membres de l'encadrement supérieur

Le Conseil décide de la rémunération des membres de l'encadrement supérieur de la banque sur la base d'un rapport établi par au moins deux de ses membres désignés à cet effet. Le rapport doit se référer à des comparatifs et à des ratios pertinents, afin de bien apprécier le bien-fondé de chaque évaluation.

5.1.1.7 L'Assemblée générale des actionnaires

L'Assemblée générale des actionnaires est l'instance suprême et souveraine de gouvernance de la banque. Les actionnaires participent au déroulé de l'Assemblée et à ses travaux suivant des conditions propices à l'exercice de leurs rôles. Ainsi, les documents comptables et financiers sont fournis aux actionnaires au moins 15 jours avant la tenue de l'Assemblée. Le jour de l'Assemblée, les actionnaires sont libres de s'exprimer et de poser leurs questions au Conseil d'Administration et au management de la banque. Des comptes rendus sont fournis et les rapports du Conseil et des Comités spécialisés sont exposés. Les actionnaires se font représenter au Conseil d'Administration par le biais d'élection de ses membres. Le Conseil répond collectivement de l'exercice de ses missions devant l'Assemblée Générale envers laquelle il assume légalement les responsabilités essentielles : il convoque et fixe l'ordre du jour de l'Assemblée, nomme le Président, le Directeur Général, les Directeurs Généraux Adjointes et les responsables de l'encadrement supérieur, contrôle leur gestion, arrête les comptes annuels soumis à l'approbation de l'Assemblée et rend compte de son activité dans son rapport à l'Assemblée.

5.1.1.8 La politique de communication :

Le Conseil d'Administration définit la politique de communication financière de la banque.

Le Conseil met en place un dispositif de diffusion de l'information pour les actionnaires, les déposants, les contreparties sur le marché, les régulateurs et le public en général.

Ce dispositif assure la communication en temps opportun d'informations pertinentes et fiables en termes de quantité et de qualité sur les aspects significatifs de l'activité de l'établissement.

Il comporte les éléments suivants :

- Une structure ayant pour mission d'offrir une information complète, objective, actualisée sur la banque ;
- Un rapport annuel, établi après la fin de l'exercice comptable ;
- Des rapports trimestriels, fournissant une information financière trimestrielle et un exposé du Conseil sur les opérations de l'établissement ;
- Des réunions régulières entre les hauts dirigeants de l'établissement et les investisseurs et actionnaires ;
- Des séances d'information régulières organisées par les cadres supérieurs de la banque, en particulier le Directeur Général et le responsable du département financier et destinées aux actionnaires, analystes de marchés et journalistes de la presse financière.

5.1.1.9 Annexes :

▪ La charte du membre du Conseil d'Administration

Art.1- Administration et intérêt social

Chaque membre du Conseil doit agir en toute circonstance et en priorité dans l'intérêt social de la banque.

Art.2- Respect des lois, des règlements et des statuts

Chaque membre du Conseil d'Administration doit prendre la pleine mesure de ses droits et obligations.

Art.3- Exercice des fonctions : principes directeurs

Le membre du Conseil d'Administration exerce ses fonctions avec indépendance, intégrité, diligence, loyauté et professionnalisme.

Art.4- Indépendance et devoir d'expression

Le membre du Conseil d'Administration veille à préserver en toute circonstance son indépendance de jugement, de décision et d'action. Il s'interdit d'être influencé par tout élément étranger à l'intérêt social qu'il a pour mission de défendre.

Il alerte le Conseil d'Administration sur tout élément de sa connaissance lui paraissant de nature à affecter les intérêts de la banque.

Il a le devoir d'exprimer clairement ses interrogations et ses opinions. Il s'efforce de convaincre le Conseil d'Administration de la pertinence de ses positions. En cas de désaccord, il veille à ce que celles-ci soient explicitement consignées aux procès- verbaux des délibérations.

Art.5- Indépendance et conflits d'intérêt

D'une manière générale, la participation au Conseil ne doit pas être utilisée pour acquérir, utiliser ou diffuser des informations, dans des conditions incompatibles avec l'éthique en vue de développer sa propre activité, existante ou à venir.

Le membre du Conseil d'Administration s'efforce d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la banque. Il informe le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt dans lequel il pourrait être impliqué. Dans les cas où il ne peut éviter de se trouver en conflit d'intérêt, il s'abstient de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les matières concernées.

Art.6- Loyauté et bonne foi

Le membre du Conseil d'Administration ne prend aucune initiative qui pourrait nuire aux intérêts de la banque et agit de bonne foi en toute circonstance.

Il s'engage personnellement à respecter la confidentialité totale des informations qu'il reçoit, des débats auxquels il participe et des décisions prises.

Il s'interdit d'utiliser pour son profit personnel ou pour le profit de quiconque les informations privilégiées auxquelles il a accès.

Art.7- Professionnalisme et implication

Le membre du Conseil d'Administration s'engage à consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaire.

1. Il s'informe sur les métiers et les spécificités de la banque, ses enjeux et ses valeurs, y compris en interrogeant ses principaux dirigeants.

2. Il participe aux réunions du Conseil d'Administration avec assiduité et diligence. Il s'efforce de participer à au moins un des Comités spécialisés du Conseil.

3. Il assiste aux assemblées générales d'actionnaires.

4. Il s'efforce d'obtenir dans les délais appropriés les éléments qu'il estime indispensables à son information pour délibérer au sein du Conseil d'Administration en toute connaissance de cause.

5. Il s'attache à mettre à jour les connaissances qui lui sont utiles et a le droit de demander à la banque les formations qui lui sont nécessaires pour le bon exercice de sa mission.

Art.8- Professionnalisme et efficacité

Chaque membre du Conseil d'Administration contribue à la collégialité et à l'efficacité des travaux du Conseil et des Comités spécialisés constitués en son sein.

1. Il formule toute recommandation lui paraissant de nature à améliorer les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration, notamment à l'occasion de l'évaluation périodique de celui-ci. Il accepte l'évaluation de sa propre action au sein du Conseil d'Administration.

2. Il s'attache, avec les autres membres du Conseil d'Administration, à ce que les missions de contrôle soient accomplies avec efficacité et sans entraves. En particulier, il veille à ce que soient en place dans la banque les procédures permettant le contrôle du respect des lois et règlements, dans la lettre et dans l'esprit.

3. Il s'assure que les positions adoptées par les membres du Conseil d'Administration font l'objet, sans exception, de décisions formelles, correctement motivées et transcrites aux procès-verbaux de ses réunions.

Art.9 – Application de la Charte

S'agissant de principes essentiels au bon fonctionnement du Conseil d'Administration, chaque membre s'efforce de veiller à la bonne application de la présente Charte au sein des organes de gouvernance auxquels il participe.

▪ **La Politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts**

Conformément à l'article 7 de la Circulaire B.C.T n° 2011-06, la BIAT a formalisé sa politique en matière de prévention et de gestion des conflits d'intérêts.

Le présent document vise à définir les règles qui doivent permettre aux membres du Conseil d'Administration de la BIAT d'éviter, dans la mesure du possible, de se trouver dans des situations de conflits d'intérêts.

La politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts définit les procédures par lesquelles la BIAT :

- identifie les situations donnant ou susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts ;
- met en place un dispositif de déclaration et d'approbation à suivre par les membres du Conseil, avant qu'ils ne se livrent à des activités susceptibles de créer des conflits avec les intérêts de la BIAT ou ceux des clients, des fournisseurs ou de tout autre intervenant.

1- Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêts ?

Un conflit d'intérêts naît d'une situation dans laquelle un membre du Conseil détient ou sert, à titre privé, des intérêts qui pourraient avoir une influence sur son devoir d'objectivité dans l'exercice de sa fonction.

On entend par «intérêt privé» un intérêt étranger à celui de la BIAT, qu'il soit direct, c'est-à-dire un intérêt personnel du membre du Conseil lui-même, ou indirect et qui concernerait des parents, des amis, des partenaires commerciaux ou des sociétés dans lesquelles le membre du Conseil occupe une fonction.

L'intérêt privé peut, de ce fait, affecter le discernement du membre du Conseil qui n'est plus, ainsi, exclusivement centré sur l'intérêt social de la BIAT.

L'intérêt privé peut être matériel, comme par exemple l'obtention d'un gain au détriment de la BIAT, ou immatériel comme par exemple l'approbation d'une transaction qui avantage un tiers.

Le risque de conflit d'intérêt concerne tous les membres du Conseil, y compris les membres indépendants.

Un membre du Conseil peut se retrouver dans une situation de conflit d'intérêts qui soit :

- potentielle, lorsqu'un changement de situation, soit du membre du Conseil ou de son environnement, soit de la banque elle-même, pourrait, à l'avenir, créer une situation de conflit ;
- apparente, lorsque la situation de conflit apparaît, aux yeux de tiers bien informés, comme susceptible d'influer sur l'exercice des fonctions du membre du Conseil ;
- réelle, lorsque l'exercice des droits et pouvoirs du membre du Conseil a été ou va être, à l'évidence, influencé par l'existence d'intérêts privés, en contradiction avec l'intérêt social de la BIAT.

De façons générales, toutes les situations susceptibles de porter atteinte à la loyauté, l'intégrité ou le jugement d'un membre du Conseil, est également couverte par la présente définition.

Dispositif de déclaration et d'approbation

Périodicité des déclarations :

Chacun des membres du Conseil d'Administration de la BIAT, doit, lors de son entrée en fonctions et, annuellement par la suite, communiquer par écrit au Conseil d'Administration la liste des intérêts qu'il détient dans des personnes morales susceptibles de le placer dans une situation de conflit d'intérêts.

Tout au long de son mandat, et dans le cadre de son devoir de loyauté, tel que défini dans le Code de Gouvernance de la BIAT, le membre du Conseil qui se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, potentielle, apparente ou réelle, en informe le Conseil d'Administration.

Gestion des situations de conflit d'intérêts :

Le Conseil d'Administration examine la situation du membre du Conseil concerné, procède aux vérifications nécessaires, y compris le recours à une expertise, afin d'apprécier l'existence ou non de situation de conflit d'intérêts et décide des mesures à même de sauvegarder les intérêts de la BIAT.

Lorsque le Conseil estime que le membre du Conseil concerné est en situation de conflit d'intérêts, il l'invite à s'abstenir de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les dossiers concernés.

Toute décision du Conseil relative à la question des conflits d'intérêts visant un ou plusieurs membres du Conseil de la BIAT, est consignée dans les procès-verbaux du Conseil ; ces procès-verbaux indiquent, le cas échéant, l'abstention de vote d'un ou de plusieurs membres du Conseil ou mentionnent le fait que le Conseil se soit prononcé sur l'absence ou l'approbation de conflits d'intérêts.

Dans le cadre de sa propre évaluation conformément à l'article 5 de la Circulaire B.C.T n°2011-06, le Conseil peut demander annuellement, à deux de ses membres d'examiner les conditions dans lesquelles la gestion des situations de conflit d'intérêts a été traitée au sein du Conseil, et de proposer des recommandations, y compris la révision ou la mise à jour du présent document.

▪ **La Politique de communication financière :**

L'obligation de communication financière

Cette obligation concerne les informations périodiques, les informations occasionnelles ainsi que les informations privilégiées.

- 1) les informations périodiques portent sur la publication du rapport annuel, des résultats annuels et semestriels, et des indicateurs trimestriels et ce, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
- 2) les informations occasionnelles sont celles, qui, dans le cas où elles étaient rendues publiques, pourraient avoir une influence sensible sur le cours de l'action de la BIAT.
- 3) les informations privilégiées concernent des projets ou des investissements, qui, si elles étaient portées à la connaissance de la concurrence, verraient leur valeur affectée et nuiraient ainsi à la position concurrentielle de la banque.

La BIAT, dans ce cadre précis, communique des informations d'ordre général, en précisant toutefois que certaines informations n'ont pas été publiées, ainsi que les motifs de cette décision.

Les principes de la communication financière

La politique de communication financière de la BIAT a pour objectif d'assurer la diffusion simultanée, effective et intégrale d'informations pertinentes, exactes, précises et sincères, diffusées à temps et homogènes par rapport aux précédentes publications.

Dans ce cadre, la BIAT :

- 1) s'assure que l'information est accessible à tous au même moment ;
- 2) publie des informations exactes, précises et sincères ;
- 3) s'assure de la diffusion effective et intégrale des informations à caractère réglementaire dans les conditions prévues par les règlements en vigueur.

5.1.2 Charte du Comité d'audit

Conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi n°2016-48 relative aux établissements de crédit et de l'article 23 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2011-06 du 20 Mai 2011 renforçant les règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit, le Conseil d'Administration ("le Conseil") de la Banque Internationale Arabe de Tunisie a institué un Comité d'Audit (« le Comité »).

La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Comité sont fixées conformément aux dispositions de la présente Charte.

5.1.2.1 Composition

Le Comité est composé de trois membres au moins désignés par le Conseil, en raison notamment de leurs qualifications dans les domaines financiers, comptables et de contrôle ; leurs mandats doivent concorder avec leurs mandats au Conseil.

Les membres du Comité sont rééligibles ; en cas de vacance d'un poste au Comité, le Conseil doit, sans délai, combler cette vacance.

Le Comité est présidé par un membre du Conseil ayant la qualité d'administrateur indépendant, au sens de l'article 47 de la loi 2016-48 et de l'article 13 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 2011-06 du 20 Mai 2011, et jouissant d'une qualification et d'une expertise dans le domaine financier et comptable.

Conformément à la décision du Conseil d'Administration du 29 Septembre 2017, le Comité est composé comme suit :

- **Président :**
 - Mr. Mehdi SETHOM, Administrateur Indépendant
- **Membres :**
 - Mr. Tahar SIOUD: Administrateur représentant les intérêts des petits actionnaires,
 - Mr. Jean MESSINESI : Administrateur
 - Mr. Sami HACHICHA : Administrateur

Les membres du Comité ne peuvent siéger au Comité des Risques prévu par l'article 50 de la loi 2016-48.

Les membres de la Direction Générale ne peuvent être membres du Comité.

Le Comité peut inviter à ses réunions ou à une partie d'entre elles tout membre de la Direction Générale, les Commissaires aux Comptes ainsi que tout responsable d'une structure interne de la Banque ou d'une filiale du groupe BIAT dont la présence est jugée utile.

5.1.2.2 Attributions

Le Comité assiste le Conseil dans la préparation de ses décisions stratégiques et dans la mise en œuvre de son devoir de surveillance ; dans ce cadre, il est appelé à :

- veiller à la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et s'assurer de la clarté des informations fournies ;
- analyser les insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevées par les différents organes de contrôle et s'assurer de la mise en place des mesures correctives ;
- examiner les états financiers intermédiaires et annuels de la Banque ainsi que le rapport annuel avant qu'ils ne soient soumis au Conseil ;

- proposer la nomination des Commissaires aux Comptes et donner un avis sur leurs programmes de travail et les résultats de leurs contrôles ;
- examiner tout évènement ou toute opération susceptibles de nuire à la situation financière de la Banque, à son activité ou à sa réputation et portés à sa connaissance par les Commissaires aux Comptes ;
- revoir tout relevé de la banque avant sa soumission aux autorités de supervision.
- contrôler et coordonner les activités des structures du Contrôle Général, ainsi que les autres organes chargés des missions de contrôle ;
- veiller à ce que les structures du Contrôle Général soient dotées de moyens humains et logistiques leur permettant de s'acquitter efficacement de leurs missions ;
- donner un avis au Conseil sur la désignation du responsable du Contrôle Général et de ses collaborateurs, ainsi que sur leur promotion et leur rémunération ;

Le Comité peut, au cas où des circonstances particulières l'exigent, proposer au Conseil de faire diligenter par la Direction Générale des missions ou des enquêtes.

Le Président du Comité présente lors des séances du Conseil, la synthèse des travaux du Comité ainsi que les recommandations qu'il formule.

Le Comité soumet au Conseil, annuellement, son rapport d'activité.

5.1.2.3 Règles de fonctionnement

Fréquence

Le Comité se réunit six fois au moins par an sur convocation de son Président et chaque fois qu'il le juge utile. Le Président peut déléguer ce pouvoir au Secrétariat du Comité.

Quorum

Le Comité ne peut délibérer valablement sans la présence de trois au moins de ses membres. En cas d'empêchement du Président, la présidence est confiée à l'un des membres du Comité choisi par ses pairs.

La participation d'un membre aux travaux du Comité par visioconférence ou audioconférence équivaut à une présence effective et lui confère le droit au vote ainsi que le droit à la rémunération décidée par le Conseil d'Administration.

Décisions du Comité

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ; en cas de partage des voix, la question est soumise au Conseil.

Les délibérations du Comité sont consignées dans un procès-verbal de réunion, qui est transmis à tous les membres du Conseil lors de sa prochaine réunion.

Secrétariat

Le secrétariat est assuré par le Contrôle Général. A ce titre, il est chargé en collaboration avec la Direction PMO Banque de :

- préparer les projets d'ordre du jour qu'il soumet, au préalable, au Président du Comité ;
- gérer les relations avec les structures de la Banque concernées par l'ordre du jour ;
- Assurer la collecte et la centralisation de tout document préparé pour les besoins du Comité ;
- élaborer les procès-verbaux de chaque réunion du Comité.

Suivi des décisions prises par le Comité

Le suivi de la mise en place des décisions prises par le Comité est assuré par la Direction PMO Banque.

5.1.2.4 Relations avec la Direction Générale et les autres structures de la banque

Pour les besoins de l'exercice de ses missions, la Direction Générale met à la disposition du Comité tout document ou information utiles. Dans ce cadre, les différentes structures de la banque communiquent au Secrétariat du Comité, notamment les documents suivants :

- les rapports des missions de contrôle ainsi que le suivi des recommandations ;
- la documentation relative aux moyens destinés à assurer le bon fonctionnement du contrôle interne ;
- les notes sur la stratégie de développement de la Banque et les projections financières ;
- les états financiers intermédiaires et annuels avant leur transmission au Conseil pour approbation ;
- les notifications des résultats des contrôles sur pièces et sur place de la Banque Centrale de Tunisie ;
- les rapports des contrôles effectués par les autorités publiques compétentes et les Commissaires aux Comptes ;
- les rapports des agences de notation ;
- les rapports mentionnés aux articles 52 et 53 de la circulaire BCT n°2006-19 relative au contrôle interne.

5.1.3 Charte du Comité Exécutif de Crédit(*)

Conformément aux dispositions des articles 23 et 24 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2011-06 du 20 Mai 2011 renforçant les règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit, le Conseil d'Administration ("le Conseil") de la Banque Internationale Arabe de Tunisie a institué un Comité exécutif de crédit (« le Comité »).

La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Comité sont fixées conformément aux dispositions de la présente Charte, et aux principes énoncés dans le code de Gouvernance de la Banque.

5.1.3.1 Composition

Membres

Le Comité exécutif de crédit est une émanation du Conseil d'administration, dont les membres sont nommés par ce dernier. Il compte au moins 3 membres, ne siégeant dans aucun autre comité. Leurs mandats doivent concorder avec leurs mandats au Conseil.

Les membres du Comité et en particulier les membres non administrateurs, doivent jouir d'une solide qualification et d'une bonne expertise dans le crédit ou être prêts et aptes à acquérir les connaissances dans un délai raisonnable.

En cas de vacance d'un poste dans le Comité, le Conseil doit sans délai combler cette vacance. Aussi, le Conseil peut décider de remplacer un membre du Comité à n'importe quel moment.

Président

Le président du Comité est désigné par le Conseil.

Quorum

Le quorum est fixé à trois membres. En cas d'empêchement du président, la présidence du Comité est confiée à un autre membre du Comité, ayant la qualité d'administrateur, choisi par ses pairs.

Secrétariat

Le secrétariat est assuré par le département risques, structure chargée de la gestion du crédit. A ce titre, il est chargé de :

- Préparer les projets d'ordre du jour qu'il soumet, au préalable, au Président du Comité
- Gérer les relations avec les structures de la Banque concernées par l'ordre du jour
- Assurer la collecte et la centralisation des documents préparés pour les besoins du Comité
- Elaborer les procès-verbaux de chaque réunion du Comité.

Suivi de la mise en place des décisions prises par le Comité

Le suivi de la mise en place des décisions prises par le Comité est assurée par la Direction PMO Banque.

5.1.3.2 Attributions

Le Comité exécutif de crédit a pour mission d'examiner l'activité de financement de la banque.

A ce titre, il donne son avis au conseil sur certaines catégories de crédit, dont notamment :

- Les crédits de restructuration dont le montant et la durée dépassent des limites fixées par le conseil
- Les crédits qui entraîneraient un dépassement des engagements par rapport aux seuils fixés par le comité des risques et approuvés par le conseil
- Les crédits accordés, restructurés ou radiés au bénéfice des personnes ayant des liens avec la banque au sens de l'article 23 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et de l'article 200 du code des sociétés commerciales

- Les crédits accordés aux clients classés chez la banque ou chez d'autres établissements de crédit, au sens de la circulaire BCT n°91-24
- Les créances classées auprès de la banque ou auprès d'autres établissements de crédit au sens de la circulaire BCT n° 91-24
- Les abandons et les pertes dépassant la limite fixée par le conseil.

Il peut présenter des recommandations pour la révision de la politique de financement de la banque concernant particulièrement :

- La répartition des crédits par nature, par région et par secteur économique ;
- Les limites maximales de concentration des risques par bénéficiaire.

Réunions

Le Comité se réunit aussi souvent qu'il le juge utile, mais au moins six fois par an, sur convocation de son Président. Sauf urgence, la convocation doit se faire au moins une semaine à l'avance.

Le Président est tenu de convoquer une réunion du Comité lorsque l'un des membres le lui demande.

Seuls les membres du Comité exécutif de crédit sont autorisés à assister aux réunions du Comité exécutif de crédit. Toutefois, le Comité peut inviter tout responsable interne de la banque à prendre part à toute ou une partie d'une séance d'un Comité, lorsque sa présence est jugée utile.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la question est soumise au Conseil.

Il est interdit aux membres du conseil non dirigeants de prendre part aux décisions soumises au comité exécutif de crédit, dans le cas où leur présence implique une situation de conflit d'intérêts ou un accès non justifié à une information privilégiée.

Reporting

Un procès-verbal est établi après chaque séance par le secrétaire du Comité, où sont consignés les avis sur les crédits examinés. Il est transmis à tous les membres du Conseil lors de la réunion suivante du Conseil.

Le membre PMO Banque en charge du suivi de la mise en place des décisions prise par le Comité adresse des extraits du procès-verbal signé aux personnes désignées pour accomplir des actions ou aux destinataires d'informations.

Le Comité soumettra au Conseil un rapport annuel sur l'activité de crédit de la banque, à l'occasion de la tenue de la réunion relative à l'examen des états financiers annuels de la banque. Ce rapport détaillera notamment l'activité du comité.

Le membre PMO Banque présente au début de chaque réunion un rapport sur l'état d'avancement des décisions prises lors des précédentes réunions

Évaluation

Le Comité exécutif de crédit revoit chaque année les modalités de son fonctionnement, examine sa propre efficacité et met en œuvre tout changement nécessaire après approbation du Conseil.

5.1.3.3 Relations avec le Conseil et avec les structures opérationnelles de la banque

Le Conseil autorise le Comité à :

- Examiner tout domaine entrant dans le cadre de ses attributions
- Recevoir des autres structures de la banque et de la direction générale, toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles en particulier :
 - Les rapports de contrôle effectués par les autorités publiques compétentes, les commissaires aux comptes...
 - Des études macroéconomiques, sectorielles, régionales ou spécifiques rétrospectives ou prospectives
 - Les notes sur la stratégie de développement de la Banque et les projections financières
 - Les rapports des agences de notation
 - Les notifications des résultats de contrôle sur pièces et sur place de la banque centrale.

Le Comité peut proposer au Conseil, de faire entreprendre par la direction générale toute mission ou enquête, lorsque des circonstances particulières l'exigent.

() La charte du Comité Exécutif de Crédit sera revue après la parution de la nouvelle circulaire remplaçant la circulaire 2011-06*

5.1.4 Charte du Comité des Risques

Conformément aux dispositions des articles 23 et 27 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2011-06 du 20 Mai 2011 renforçant les règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit, le Conseil d'Administration ("le Conseil") de la Banque Internationale Arabe de Tunisie a institué un Comité des risques (« le Comité »).

La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Comité sont fixées conformément aux dispositions de la présente Charte, et aux principes énoncés dans le code de Gouvernance de la Banque.

5.1.4.1 Composition

Membres

Le Comité des risques est une émanation du Conseil d'administration, dont les membres sont nommés par ce dernier. Il compte au moins 3 membres, ne siégeant dans aucun autre comité. Leurs mandats doivent concorder avec leurs mandats au Conseil.

Les membres du Comité doivent jouir d'une solide qualification et d'une bonne expertise dans la gestion des risques bancaires ou être prêts et aptes à acquérir les connaissances dans un délai raisonnable.

Les membres de la direction générale ne peuvent pas être membres du Comité des risques.

En cas de vacance d'un poste dans le Comité, le Conseil doit sans délai combler cette vacance. Aussi, le Conseil peut décider de remplacer un membre du Comité à n'importe quel moment.

Président

Le président du Comité est désigné par le Conseil et doit être obligatoirement un administrateur indépendant (au sens de l'article 13 de la circulaire BCT 2011-06 du 20 Mai 2011), jouissant d'une solide qualification et d'une bonne expertise dans la gestion des risques.

Quorum

Le quorum est fixé à trois membres. En cas d'empêchement du président, la présidence du Comité est confiée à un autre membre du Comité, ayant la qualité d'administrateur, choisi par ses pairs.

Secrétariat

Le secrétariat est assuré par le département risques, structure chargée de la surveillance du risque. A ce titre, il est chargé en collaboration avec la Direction PMO Banque de :

- Préparer les projets d'ordre du jour qu'il soumet, au préalable, au Président du Comité
- Gérer les relations avec les structures de la Banque concernées par l'ordre du jour
- Assurer la collecte et la centralisation des documents préparés pour les besoins du Comité
- Elaborer les procès-verbaux de chaque réunion du Comité.

Suivi des décisions prises par le Comité

Le suivi de la mise en place des décisions prises par le Comité est assuré par la Direction PMO Banque.

5.1.4.2 Attributions

Le Comité des risques a pour mission d'aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

Dans ce cadre, il est appelé à :

- Concevoir et mettre à jour la stratégie de gestion de tous les risques encourus par la banque y compris les risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnel, en prenant en considération l'appétit du risque du conseil, la situation financière de la banque et sa capacité à gérer et contrôler les risques dans le cadre de cette stratégie
- Fixer les limites d'exposition et les plafonds opérationnels pour tous les risques. Pour le risque de crédit, il s'agit des limites par contrepartie, groupe, classe de risque, secteur d'activité, région ou nature de crédit
- Approuver les systèmes de mesure et de surveillance des risques, les outils et les normes d'appréciation des risques ainsi que les délégations de pouvoir en matière de prise de risques
- Contrôler le respect par la direction générale de la stratégie de gestion des risques arrêtée par le Conseil
- Analyser l'exposition de la banque à tous les risques qu'elle encourt y compris les risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnel et contrôler le respect des limites d'exposition
- Evaluer la politique de provisionnement et s'assurer de l'adéquation permanente des fonds propres
- Etudier les risques découlant des décisions stratégiques du Conseil
- Examiner les scénarios de stress testing et en analyser les résultats

- Approuver les plans de continuité d'activité
- Donner son avis au Conseil sur la désignation du responsable du département risques et sur sa rémunération
- Veiller à ce que la fonction risques et les autres entités concernées soient dotées des moyens humains et logistiques nécessaires pour s'acquitter efficacement de leur mission
- Proposer au conseil des méthodologies d'intégration de la composante risque dans les critères de performance
- Assurer le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements dépassent les montants prévus à l'article 7 de la circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division et la couverture des risques et au suivi des engagements.

5.1.4.3 Règles de fonctionnement

Réunions

Le Comité se réunit aussi souvent qu'il le juge utile, mais au moins six fois par an, sur convocation de son Président. Sauf urgence, la convocation doit se faire au moins une semaine à l'avance.

Le Président est tenu de convoquer une réunion du Comité lorsque l'un des membres le lui demande.

Seuls les membres du Comité des risques sont autorisés à assister aux réunions du Comité des risques. Toutefois, le Comité peut inviter tout responsable interne de la banque à prendre part à tout ou partie d'une séance d'un Comité, lorsque sa présence est jugée utile.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la question est soumise au Conseil.

Reporting

Un procès-verbal est établi après chaque séance par le secrétaire du Comité, où sont consignées entre autre les recommandations d'actions correctrices pour améliorer la maîtrise des risques de la banque. Il est transmis à tous les membres du Conseil lors de la réunion suivante du Conseil.

Le Secrétaire adresse des extraits du procès-verbal signé aux personnes désignées pour accomplir des actions ou aux destinataires d'informations.

Le Comité soumettra au Conseil un rapport annuel sur la gouvernance des risques au sein de la banque, à l'occasion de la tenue de la réunion relative à l'examen des états financiers annuels de la banque. Ce rapport détaillera notamment l'activité du comité.

Évaluation

Le Comité des risques revoit chaque année les modalités de son fonctionnement, examine sa propre efficacité et met en œuvre tout changement nécessaire après approbation du Conseil.

5.1.4.4 Relations avec le Conseil et avec les structures opérationnelles de la banque

Le Conseil autorise le Comité à :

- Examiner tout domaine entrant dans le cadre de ses attributions
- Recevoir des autres structures de la banque et de la direction générale, toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles en particulier :
 - Les rapports de contrôle effectués par les autorités publiques compétentes, les commissaires aux comptes...
 - Des études macroéconomiques, sectorielles, régionales ou spécifiques rétrospectives ou prospectives
 - Les notes sur la stratégie de développement de la Banque et les projections financières
 - Les rapports de performance sociale et environnementale
 - Les rapports des agences de notation
 - Les notifications des résultats de contrôle sur pièces et sur place de la banque centrale

Le Comité peut proposer au Conseil, de faire entreprendre par la direction générale toute mission ou enquête, lorsque des circonstances particulières l'exigent.

5.1.5 Composition du Conseil d'Administration et fréquence de ses réunions

5.1.5.1 Composition du Conseil d'Administration actuel

Le Conseil d'Administration de la BIAT est composé actuellement de huit membres.

Nom	Date d'expiration du mandat	Fonction principale occupée
Ismail MABROUK Président	AGO qui va statuer sur les comptes de l'exercice 2019	Président du Conseil d'Administration de la BIAT
Karim MILAD	//	Président Directeur Général de TTS
Hichem DRISS	//	Président Directeur Général dans 5 sociétés hôtelières
Sami HACHICHA	//	Président du conseil société équipement hydraulique
Jean MESSINESI	//	Ex-directeur de banque HSBC – France
Mohamed Afif CHELBI Membre indépendant	//	Ex-ministre de l'industrie et de la technologie
Mehdi SETHOM Membre indépendant	//	Gérant de la société MCF TUNISIE
Tahar SIOUD Membre représentant les intérêts des petits actionnaires	//	Ex - vice-Gouverneur de la BCT et ex-SEAE(*)

(*) : Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères

Le secrétariat du conseil est assuré par Madame Lamia ZEGHAL HADJ SLIMEN, cadre de la Banque.

5.1.5.1 Fréquence des réunions du Conseil d'Administration au courant de l'exercice 2018

En 2018, le Conseil d'administration a tenu quatre réunions.

	Réunion du 30 mars 2018	Réunion du 20 Juin 2018	Réunion du 19 Septembre 2018	Réunion du 19 Décembre 2018
Nombre de présences	8	8	8	9

5.1.6 Composition du Comité Permanent d'Audit et fréquence de ses réunions

5.1.6.1 Composition

- ✓ M. Mehdi SETHOM : Président
- ✓ M. Tahar SIOUD
- ✓ M. Jean MESSINESI
- ✓ M. Sami HACHICHA

5.1.6.2 Fréquence des réunions

En 2018, le Comité d'Audit s'est réuni six fois :

	Réunion du 13/02	Réunion du 29/03	Réunion du 19/06	Réunion du 28/08	Réunion du 18/09	Réunion du 18/12
Nombre de présences	4	4	4	4	4	4

5.1.7 Composition du Comité Exécutif de Crédit et fréquence de ses réunions

5.1.7.1 Composition

- ✓ M. Mohamed AGREBI : Président
- ✓ M. Mehdi SETHOM

5.1.7.1 Fréquence des réunions

Le Comité Exécutif de Crédit a tenu huit réunions en 2018 :

	Réunion du 13/02	Réunion du 29/03	Réunion du 08/05	Réunion du 19/06	Réunion du 28/08	Réunion du 18/09	Réunion du 25/10	Réunion du 18/12
Nombre de présences	2	2	2	2	2	2	2	2

5.1.8 Composition du Comité des Risques et fréquence de ses réunions

5.1.8.1 Composition

- ✓ M. Mohamed Afif CHELBI : Président
- ✓ M. Karim MILAD
- ✓ M. Hichem DRISS

5.1.7.1 Fréquence des réunions

Le Comité des Risques, a tenu quatre réunions en 2018 :

	Réunion du 22/03/2018	Réunion du 31/05/2018	Réunion du 13/09/2018	Réunion du 13/12/2018
Nombre de présences	3	3	3	3

5.1.9 Organisation de l'établissement et ses lignes de métiers

La BIAT est organisée en :

- Direction Générale Banque de détail ;
- Pôle Banque de Financement et d'Investissement.
- Plusieurs départements, directions centrales et directions en support à l'activité de la banque

Le réseau d'agences est structuré en 14 zones, lesquelles sont regroupées en 4 directions régionales.

5.1.10 Composition détaillée des fonds propres

	2014	2015	2016	2017	2018
Actif net pondéré (en MD)	6 508,0	7 254,9	9479,3	11 140,4	13 057,4
Total capitaux propres nets de base (en MD)	609,7	691,8	815,3	954,2	1 122,8
Ratio de couverture des risques (Tier 1)	9,37%	9,54%	8,60%	8,57%	8,22%
Fonds propres complémentaires (en MD)	82,9	94,0	168,0	243,4	256,0
Total fonds propres nets ⁽²⁾	692,6	785,8	983,3	1 197,7	1 378,8
Ratio de couverture des risques Global ⁽¹⁾	10,64%	10,83%	10,37%	10,75%	10,09%

(1) Après affectation du résultat de l'exercice par l'Assemblée Générale

(2) Ratio réglementaire de 10%

5.1.11 Structure de l'actionariat et droits de vote au 31/12/2018

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	Pourcentage
		%
A/ ACTIONNAIRES ETRANGERS	179 688	1,06%
B/ ACTIONNAIRES TUNISIENS	16 820 312	98,94%
PERSONNES MORALES	13 207 060	77,69%
MAGHREB FINANCE HOLDING	3 480 778	20,48%
MAGHREB FINANCIERE HOLDING	2 530 446	14,88%
MENINX HOLDING	1 367 982	8,05%
HORCHANI FINANCE	930 358	5,47%
T.T.S FINANCIERE	661 118	3,89%
IFICO S.A	510 358	3,00%
AUTRES	3 726 020	21,92%
PERSONNES PHYSIQUES	3 613 252	21,25%
MILAD KARIM	435 809	2,56%
FAKHFAKH HEND	274 539	1,61%
KAMOUN HABIB	259 539	1,53%
FAKHFAKH KHALED	241 840	1,42%
MILAD DORRA	186 431	1,10%
MILAD MERIEM	183 062	1,08%
AUTRES	2 032 032	11,95%
TOTAL	17 000 000	100,00%

Les 17.000.000 actions représentant le capital de la banque comportent 17.000.000 droits de vote.

5.1.12 Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants :

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés au § II-5 de l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général est fixée par le comité issu du conseil d'administration réuni le 24 Mai 2017. Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2018 à un montant brut de 977 KDT y compris les charges patronales de 207 KDT.

Il a bénéficié, en outre, d'une rémunération s'élevant à 24 KDT en sa qualité de membre du comité exécutif de crédit.

Le Directeur Général bénéficie également d'une voiture de fonction avec chauffeur et prise en charge des frais annexes.

- La rémunération du Directeur Général Adjoint chargé de la Banque de Détail est fixée par le comité issu du conseil d'administration réuni le 24 Mai 2017 et s'est élevée, au titre de l'année 2018, à un montant brut de 812 KDT y compris les charges patronales de 172 KDT.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2018. Ces jetons de présence s'élèvent, pour l'exercice 2018, à un montant brut de 480 KDT.

En outre, les administrateurs qui siègent à la délégation du conseil d'administration, au comité permanent d'audit interne, au comité exécutif de crédit et au comité des risques, ont bénéficié de rémunérations brutes, au titre de l'exercice 2018, de 129 KDT.

2. Les obligations et engagements de la BIAT envers ses dirigeants, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, se présentent comme suit (en TND) :

Nature de l'avantage	Directeur Général		DGA Banque de détail		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantages à court terme (*)	1 031 837	106 881	837 519	7 286	609 000	507 000
Avantages postérieurs à l'emploi	-					
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
Total	1 031 837	106 881	837 519	7 286	609 000	507 000

(*) : Rémunérations servies, charges sociales et congés payés aux mandataires sociaux ; jetons de présence et autres rémunérations servis aux administrateurs.

5.2 Direction Générale

5.2.1 Directeur Général

Le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 24 mai 2017 à l'issue de ladite Assemblée, a renouvelé le mandat de Monsieur Mohamed AGREBI au poste de Directeur Général pour un mandat de trois ans échéant à l'issue de l'assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

5.2.2 Directeur Général Adjoint

Le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 19 septembre 2018, a renouvelé le mandat de Monsieur Hechmi LAKRICHE en tant que Directeur Général Adjoint chargé de la Banque de Détail pour une année.

5.3. Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2016 a nommé le cabinet FINOR et le cabinet F.M.B.Z – KPMG Tunisie en qualité de commissaires aux comptes pour une période de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

6. L'ACTION BIAT EN BOURSE

6.1 Evolution du cours de l'action BIAT en 2018

(En points)

(En dinars)



Le cours de l'action BIAT se situe à 119,5 dinars au 31/12/2018, enregistrant ainsi un rendement positif de 1,43% contre un rendement de 15,76% pour l'indice TunIndex et de 10,59% pour l'indice TUNBANK.

Première capitalisation bancaire de la place, le titre BIAT a clôturé l'année avec une capitalisation de 2 031,5MD

Toujours dynamique, le nombre de titres BIAT échangés pour toute l'année 2018 s'est établi à 1 075 386 titres.

Actionnaires	2017	2018
Capital social		
* En nombre d'actions	17 000 000	17 000 000
* En millions de dinars	170	170
Cours plus haut/ plus bas (en dinars)	122,60 / 87,06	178,00 / 117,00
Cours de clôture (en dinars)	122,0	119,50
Bénéfice comptable par action (en dinars)	12,589	14,986
P.E.R	9,69	7,97
Dividende par action (*) (en dinars)	4,250	4,250
Capitalisation boursière (en MD)	2 074,00	2 031,50

(*) Sous réserve de l'approbation de l'AGO

6.2 Actions de communication financières effectuées

Conformément à sa stratégie de communication, la BIAT a continué en 2018 à communiquer avec ses actionnaires à travers la diffusion de quatre numéros trimestriels de la lettre à l'actionnaire.

Un espace actionnaire digital permet aux actionnaires d'être incessamment informés des actualités de leur banque.

De même, plusieurs séances one to one ont été organisées au courant de la même année avec des analystes, des gestionnaires de fonds, des agences de notation, etc.

Deux rencontres ont été également organisées avec les associations des petits porteurs.

7. AFFECTATION DES RESULTATS

7.1 Dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats

Le bénéfice distribuable est constitué des bénéfices nets ainsi établis, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce après déduction de :

1/ Toutes réserves légales que la Société est tenue de constituer dans les conditions prévues par la législation en vigueur ;

2/ Toutes sommes que l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter à des fonds de réserves généraux ou spéciaux, ou de reporter à nouveau ;

3/ Une somme ne dépassant pas 10 % des bénéfices à fixer par l'Assemblée Générale des actionnaires sur proposition du Conseil d'administration et à attribuer à un fonds social ou à l'association amicale du personnel de la Banque.

7.2 Tableau d'évolution des capitaux propres et des dividendes versés

	Capital Social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves ordinaires	Autres réserves		Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
					Fonds social	Réserves pour réinvestissement exonérés				
Capitaux Propres au 31/12/2015 avant affectation	170 000	111 760	17 000	67 728	85 144	125 012	3	42 998	151 579	771 224
Affectation AGO du 27/05/2016					15 158	39 998		28 423	-83 579	
Dividendes									-68 000	-68 000
Transfert des Réserves				27 022		-27 022				
Capitaux Propres au 31/12/2015 après affectation	170 000	111 760	17 000	94 749	100 302	137 989	3	71 421	-	703 224
Capitaux Propres au 31/12/2016 avant affectation	170 000	111 760	17 000	94 749	100 686	137 989	3	71 421	190 142	893 750
Affectation AGO du 24/05/2017						89 999		100 143	-190 142	
Dividendes		-68 000								-68 000
Transfert des Réserves				-17 744		17 744				
Capitaux Propres au 31/12/2016 après affectation	170 000	43 760	17 000	77 005	100 686	245 732	3	171 564	-	825 750
Capitaux Propres au 31/12/2017 avant affectation	170 000	43 760	17 000	77 005	101 083	245 732	3	171 564	214 017	1 040 164
Affectation AGO du 30/04/2018						100 043		113 974	-214 017	
Dividendes		-43 760		-28 490						-72 250
Transfert des Réserves				3 718		-3 718				
Capitaux Propres au 31/12/2017 après affectation	170 000	-	17 000	52 233	101 083	342 057	3	285 538	-	967 914

8. CONTRÔLE DES COMPTES

8. Activité du Comité Permanent d'Audit Interne concernant le contrôle des comptes

8.1 Extrait du rapport d'activité du Comité Permanent d'Audit Interne sur l'exercice 2018

En 2008, le Conseil d'Administration de la BIAT, conformément à la réglementation en vigueur, a institué un Comité d'Audit, placé sous son autorité.

Ce Comité assiste le Conseil dans la préparation de ses décisions stratégiques et dans la mise en œuvre de son devoir de surveillance ; il a pour principales missions :

- de veiller à la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ;
- de s'assurer de l'efficacité du système de contrôle interne ;
- d'examiner les états financiers avant leur présentation au Conseil ;
- de s'assurer du contrôle et de la coordination des activités des structures relevant du Contrôle Général.

Conformément à la décision du Conseil d'Administration du 29 Septembre 2017, le Comité se compose de M. Mehdi Sethom, en tant que président et de MM. Tahar Sioud, Jean Messinesi et Sami Hachicha en tant que membres administrateurs. Le secrétariat du Comité est assuré par le Contrôle Général, en collaboration avec le Département Stratégie, Gouvernance et PMO.

Le Comité s'est réuni à six reprises durant l'exercice 2018.

Examen des états financiers

Le Comité a examiné les états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2017, ainsi que les états financiers arrêtés au 30 Juin 2018, avant qu'ils ne soient soumis au Conseil et ce, en présence des Commissaires aux Comptes et du Responsable du Département Finance et Comptabilité. Ces discussions concernant les états financiers ont porté principalement sur les points suivants :

- Le Comité a noté les tensions observées sur le ratio de liquidité, dont le niveau se situe à la limite du seuil réglementaire de 90%. A ce sujet, il a souligné que le reclassement des titres BTA de la rubrique « Titres de Transactions » à la rubrique « Titres d'Investissement » peut induire des risques sur les comptes de la Banque au vu notamment de la tendance haussière des taux d'intérêts et des pressions actuelles sur la liquidité,
- Outre les engagements détenus sur les trois entreprises confisquées qui nécessitent un suivi rapproché, le Comité a invité le management de la banque à accorder une attention particulière aux relations opérant dans le secteur touristique, notamment dans le cadre de l'établissement des Etats Financiers du 31/12/2018,
- L'entrée en application progressive de la refonte du Ratio de Solvabilité et les mesures prises par la banque pour en assurer le respect,
- La nécessité pour la banque de se préparer dès maintenant à l'entrée en application des normes IFRS (en 2020 voire fin 2019), notamment en identifiant rapidement les changements à opérer et en évaluant leurs impacts surtout sur le plan du processus métier, des performances et des fonds propres de la banque.

Dans le cadre du suivi des travaux des Commissaires aux Comptes, le Comité a également examiné une présentation portant sur les principales recommandations formulées dans les lettres de direction des Commissaires aux Comptes ainsi que l'état d'avancement dans la mise en place des recommandations formulées.

Contrôle interne et contrôle général

Le Comité a été tenu au courant de la liste des conventions passées avec les personnes ayant des liens avec la banque au sens de l'article 43 de la loi bancaire et de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Le Comité a été informé de l'évaluation du système de contrôle interne; dans ce cadre il a examiné les rapports d'activité des structures dépendant du Contrôle Général, les résultats de leurs travaux, et plus particulièrement les dysfonctionnements relevés ainsi que les mesures prises par la direction générale au cours de l'exercice pour leur régularisation. Le Comité a également approuvé le programme des missions des structures relevant du Contrôle Général pour l'année 2018.

Fonctionnement du Comité

Dans l'objectif d'optimiser les modalités de son fonctionnement, le Comité a réexaminé les dispositions prévues par sa Charte. Il a considéré que la formulation de certaines attributions laisse comprendre l'existence d'un chevauchement entre le rôle du Comité d'Audit et celui de la direction exécutive de la banque. Les membres du Comité ont souhaité de ce fait attirer l'attention des membres du Conseil sur la responsabilité qui leur est dévolue par la loi pour les attributions en question, notamment celles en lien avec le contrôle et la coordination des activités des structures du Contrôle Général, et la vérification de la cohérence des systèmes de mesure et de surveillance des risques.

Systemes de mesure et de controle des risques

Le Comité a été informé des conclusions des missions d'audit portant sur le Système de Notation des Contreparties et sur les modalités de calcul du ratio de Solvabilité et des normes de concentration et de division des risques. Concernant cette dernière mission, le Comité d'Audit a considéré que le contexte économique actuel ainsi que les évolutions réglementaires attendues devraient inciter la banque à affiner davantage les choix retenus pour la valorisation des risques encourus et a recommandé de faire les simulations nécessaires pour estimer les impacts en cas d'application des normes IFRS en préparation de changements possibles. Le Comité a également noté les difficultés que rencontrent les banques de la place, dont la BIAT, pour le respect de la nouvelle limite de concentration sur les parties liées de 25% au 31/12/2018.

Procédures lab-ft

Le Comité s'est également intéressé aux nouveautés réglementaires en matière de LAB-FT parues au cours de l'année. Il a considéré que le volet « connaissance du client / KYC » est la pièce maîtresse d'un dispositif LAB-FT efficace et que son application ne serait effective qu'en cas de généralisation de la démarche à l'ensemble du marché par le biais de règles plus strictes qui seraient imposées par la Banque Centrale.

9. BILAN SOCIAL

9.1 Indicateurs RH

9.1.1 Evolution des effectifs

En 2018, l'effectif de la BIAT s'est renforcé par **43** entrées.

Sur la période 2016-2018, l'effectif a baissé de **359** personnes pour s'établir à **2037** personnes au 31/12/2018 contre **2396** en 2016.

Le ratio de productivité (Effectif global/ nombre d'agences) est de 10,03 en 2018 contre 10,83 en 2017.

Il faut cependant souligner que l'effectif commercial a augmenté de **30** personnes en passant de **760** personnes en **2017** (représente **35%** de l'effectif) à **790** personnes en **2018** (représente **39%** de l'effectif).

La structure de l'effectif entre le siège et le réseau ne cesse d'évoluer en faveur du réseau qui représente **56%** de l'effectif total de la banque.

9.1.2 Physionomie des effectifs

En 2018, la répartition Hommes-Femmes est respectivement de **64% et 36%**

1313

724

- L'âge moyen est de **42.7** ans, légèrement inférieur à celui de **2017**.
- L'ancienneté moyenne est de **16** ans contre **17** ans en **2017**.

Pyramide des âges en 2018

Cadres Sup : 876
Cadres : 747
Agents : 414

Taux d'Encadrement en 2018

9.1.3 Activité Gestion des Stagiaires

La BIAT s'est engagée dans une démarche volontariste en matière d'insertion professionnelle des étudiants, en accueillant, durant l'année 2018, 1562 étudiants de différentes disciplines (Informatique, Finance, Gestion, Economie, Statistiques, Commerce, etc.) pour des stages d'initiation ou de perfectionnement (62%) et pour des projets de fin d'études (38%).

En outre, les stagiaires représentent, pour la BIAT, un vivier de recrutement des meilleurs potentiels. Dans ce cadre, des nouvelles relations ont été établies, entre la BIAT et les universités afin de développer et renforcer notre partenariat avec les différentes écoles. Parmi les actions réalisées nous citons :

	2016			2017			2018		
	Réseau	Services centraux	Total	Réseau	Services centraux	Total	Réseau	Services centraux	Total
Projets de Fin d'études	177	212	389	398	338	736	275	317	592
Stages d'initiation/perfectionnement	958	438	1396	866	307	1173	634	336	970
Total	1135	650	1785	1264	645	1909	909	653	1562

9.1.4 Mobilité

La mobilité interne, pour la BIAT, est privilégiée avant tout recrutement externe. Ce principe est adopté dans un souci de susciter la motivation, l'engagement et l'enrichissement du parcours professionnel des collaborateurs.

9.2 Centre de Développement des Compétences (CDC) :

Le CDC accompagne la banque dans la concrétisation de sa stratégie et le développement de ses nouvelles activités.

Le CDC a pour mission de développer les compétences et les connaissances des collaborateurs et ce, dans le but d'améliorer la qualité de service et de leur permettre d'évoluer et de s'épanouir dans leurs parcours professionnels. Il est donc un acteur clé dans les processus d'accueil et d'intégration des nouvelles recrues et dans la gestion des carrières dans le respect de la politique du capital humain de la banque.

Le CDC se compose d'une équipe pluridisciplinaire couvrant les domaines de l'ingénierie pédagogique, l'administration de la formation, l'évaluation et la capitalisation des connaissances. Il comprend 9 salles de cours dotées d'équipements modernes et d'une agence école. Le CDC collabore avec des formateurs internes comprenant des compétences riches et variées et des organismes externes.

Dans le but de développer les compétences et professionnaliser les métiers, le CDC offre des cursus de formation adaptés aux besoins de la banque et des collaborateurs tels que :

- **Le campus comprenant 12 cursus diplômants et 14 cycles certifiants**
 1. Les formations diplômantes : dans le domaine banque, finance et management en partenariat avec différents organismes et établissements universitaires.
 2. Les formations certifiantes : destinées aux Analystes bancaires, aux conseillers commerciaux de banque, aux gestionnaires du risque crédit...etc.

- **Le Plan de Formation Managériale** destiné au Top Management en vue de développer une culture et des valeurs BIAT et uniformiser les pratiques managériales au quotidien.
- **Les parcours de montée en compétences, les Plans de Formation Agence et Siège** destinés aux collaborateurs en poste pour une maîtrise du métier actuel, une montée en compétence et davantage de polyvalence.
- **Les parcours nouvelles recrues** alternant des formations comportementales, réglementaires, métiers et des immersions sur site afin de favoriser l'intégration et la maîtrise du poste.
- **Les cycles de développement des compétences métiers** cycles de formation en intra animés par des experts tunisiens et étrangers.
- **Les séminaires externes en Tunisie et à l'étranger**

La capitalisation des connaissances constitue un volet important de l'activité du CDC. Le centre de documentation est doté d'une bibliothèque d'ouvrages spécialisés et a pour mission la collecte, le traitement et la diffusion de l'information par le biais de bulletins et newsletters électroniques. Il organise des conférences telles que "Les Mardis du CDC" et des journées de lecture et d'animation au siège de la banque.

10. ELEMENTS SUR LE CONTROLE INTERNE

10.1 Environnement du Contrôle Interne :

10 .1. 1 Organisation Générale du Contrôle Interne

Le dispositif de Contrôle Interne à la BIAT est axé sur trois niveaux de contrôle indépendants mais complémentaires et matérialisé par un ensemble de processus, méthodes et mesures de sécurité et de contrôle. Il vise à assurer la maîtrise des risques de toute nature et à renforcer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Les deux premiers niveaux de contrôle sont assurés par les opérationnels, les responsables hiérarchiques et les unités opérationnelles indépendantes.

Le troisième niveau est du ressort des entités indépendantes relevant du Contrôle Général. Leur intervention se fait suivant un programme de missions validé préalablement par le Comité de Contrôle et par le Comité d'audit.

Ce niveau de contrôle est scindé en 2 dispositifs distincts :

Le Contrôle Permanent : Il est assuré par la Direction Centrale du Contrôle Permanent et de la Conformité, qui comprend les directions suivantes :

- La Direction du Contrôle Permanent a notamment pour but de détecter de manière précoce les risques encourus, d'assurer de manière continue des contrôles distants et sur sites par le biais d'équipes dédiées et de fournir un reporting régulier sur les incidents et les insuffisances relevés, la qualité des contrôles exercés par les autres niveaux de contrôle et les actions d'amélioration à réaliser.

- La Direction Conformité et LAB assure une veille réglementaire continue et garantit la bonne exécution des obligations légales

et le respect des bonnes pratiques et des règles professionnelles et déontologiques. Elle assure également un rôle de contrôle de la bonne application du code de déontologie de la banque et du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et réalise des actions de formation dans ce domaine pour les personnes concernées, notamment les nouvelles recrues et le personnel des agences nouvellement ouvertes.

- La Direction du Risque Opérationnel : Elle gère actuellement le projet de mise en place de la cartographie des risques opérationnels.
- Le RSSI, ou Responsable de la Sécurité du Système d'Information qui assure un contrôle permanent de la sécurité de l'information à travers la mise en place de la stratégie générale de la sécurité de l'information et sa déclinaison par activité. Il pilote également les missions de diagnostic de la sécurité du système d'information et les tests intrusifs.

Le Contrôle Périodique : assuré par la Direction de l'Inspection et la Direction de l'Audit.

- La Direction de l'Inspection assure un contrôle sur site des agences, sur la base des indicateurs de risque dégagés par la Direction du Contrôle Permanent dans le cadre de son activité de contrôle à distance et sur site des agences. Ainsi, la priorité est donnée aux agences ayant obtenu un score élevé par la D.C.P, traduisant un niveau de risque opérationnel significatif.

- La Direction de l'Audit fournit, à travers ses missions, un avis motivé et objectif, sur la qualité du Contrôle Interne des processus ou des entités audités. Les dysfonctionnements relevés donnent lieu à la formulation de recommandations, dont la mise en place incombe aux entités auditées.

Les modalités d'intervention du Contrôle Périodique sont régies par une Charte d'Audit applicable à toutes les entités du Groupe BIAT.

10.1.2 Actions entreprises en matière de conformité et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

L'année 2018 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre des efforts de la Banque afin de se conformer aux diverses nouvelles exigences réglementaires.

Le dispositif de la conformité en matière de lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme prend de plus en plus de l'ampleur par des vagues de sessions de formation soutenues et de sensibilisation des collaborateurs sur les exigences de la conformité et sur les valeurs de la banque telles que stipulées au niveau de notre Code de Déontologie.

Conformité

Au courant de l'année 2018 l'exercice de la fonction de Conformité a touché plusieurs domaines et métiers et a couvert de nombreux aspects ayant trait à la prévention, l'assistance, la veille réglementaire, la mise à niveau et le contrôle en synergie avec toutes les composantes du Contrôle Général de la banque.

Lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme

La banque a poursuivi durant l'année 2018 le rehaussement de son dispositif de Lutte Contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme. Ceci se reflète par la mise à jour de sa politique en la matière en adoptant les nouvelles dispositions réglementaires par le renforcement de la procédure de connaissance du client lors de l'entrée en relation et durant la relation, le gel des avoirs, etc.

La banque améliore continuellement la performance des outils de filtrage et de profilage pour la prévention lors de l'entrée en relation avec des clients et la détection des transactions complexes pouvant être initiées par des clients ayant un lien avec des activités illicites.

Ayant renforcé l'application de l'approche basée sur les risques au niveau des procédures de la banque, la connaissance du client qui est l'un des piliers les plus importants de la politique de conformité et de Lutte Contre le Blanchiment d'Argent et de Financement de Terrorisme, permet d'aboutir à une classification des clients chacun dans son profil de risque que ce soit en un profil de risque élevé, en un profil de risque modéré ou bien en un profil de risque faible.

De profondes investigations sont toujours conduites permettant de mettre le client sous vigilance renforcée ou bien de déclencher l'exercice de la mise à jour de sa fiche « KYC » et d'établir un nouveau compte rendu d'entretien qui pourrait aboutir à un changement dans sa classe de risque.

Déontologie

La banque accorde une importance cruciale aux valeurs et principes édictés par notre code de déontologie. La formation des collaborateurs et des nouvelles recrues s'est poursuivie durant l'année 2018 pour le partage des principes renforçant notre adhésion aux objectifs de la banque.

10.1.3 Actions entreprises en matière de la sécurité de l'information

Dans la continuité des actions déjà mise en œuvre, en particulier ;

- la formalisation des principales mesures de sécurité de l'information et la limitation de l'usage des moyens de stockage amovibles,
- ainsi que la diffusion de bulletins de sécurité ayant pour vocation de sensibiliser le personnel sur des incidents survenus sur le plan national ou international,

L'accent a été mis en 2018 sur la réflexion autour du processus de supervision et de veille pour la sécurité de l'information.

Pour la mise en œuvre opérationnelle de ce processus de supervision et de veille, une mission d'expertise d'un cabinet externe est engagée en 2018 dans le cadre d'un projet global d'amélioration des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels, pour aboutir en 2019 à une démarche cible formalisée dans un guide opératoire (handbook). Cette démarche sera mise en œuvre sur le plan pratique avec la définition des interactions et synergies nécessaires avec les principaux métiers concernés de la banque.

10.2 Gestion des risques

10.2.1 Principaux risques auxquels la banque est confrontée

La gestion des risques s'articule autour des principales catégories suivantes.

Le risque de crédit et de contrepartie (y compris le risque de concentration) : c'est le risque de pertes résultant de l'incapacité des clients de la banque ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers.

Le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements ou de règlements où la Banque est potentiellement exposée au défaut de sa contrepartie.

Le risque de crédit peut être aggravé par le risque de concentration qui résulte d'une forte exposition à un risque donné ou à une ou plusieurs contreparties ou encore à un ou plusieurs groupes de contreparties similaires (groupe d'affaires, secteur, pays...).

Risque de liquidité et de refinancement correspond à l'incapacité, pour une banque, de financer des augmentations d'actifs et de faire face, à un coût raisonnable, à ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance.

Risque de marché : c'est le risque de pertes de valeur d'instruments financiers qui peuvent résulter :

- des fluctuations des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur.
- ou des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme. Ces positions peuvent être au bilan ou hors bilan.

Risque global de taux d'intérêt se définit comme le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt, mesuré sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché.

Risque de règlement/ livraison s'entend comme le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie de la banque de lui livrer les instruments financiers ou les fonds convenus, alors que la banque a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

Risque opérationnel se définit comme étant le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à la conception, à l'organisation et à la mise en œuvre des procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs. La définition inclut, entre autres, le risque juridique mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Risque stratégique est le risque inhérent à la stratégie choisie par la banque ou résultant de l'incapacité de la banque à mettre en place sa stratégie et qui peut se traduire par une baisse du cours de son action.

Risque de réputation est le risque de survenance d'un acte ou un événement susceptible de porter atteinte à la réputation ou à l'image de marque de la banque.

Les autres risques correspondent aux risques qui subsistent après que toutes les mesures de prévention, de protection et d'atténuation du risque ont été prises en compte.

La BIAT a accordé une importance particulière à la mise en œuvre d'une stratégie efficace, des processus et des procédures adéquats et une organisation appropriée pour la maîtrise de l'ensemble de ces risques tout en respectant les normes réglementaires.

La BIAT a instauré également depuis des années une culture de maîtrise et de contrôle des risques et a diffusé progressivement les bonnes pratiques de gestion des risques ainsi que la mise en place des outils d'appréciation.

10.2.2 Objectifs et politique de la banque en matière de gestion des Risques

La banque opte pour une filière risque intégrée, indépendante des pôles métiers, rattachée directement à la Direction Générale et en charge des trois principaux risques prévus par le Comité de Bâle.

La fonction Risques intervient à trois niveaux :

- En amont, elle formule des recommandations en termes de stratégie et de politique des risques, fixe les règles et conçoit les méthodes et les outils de mesure, d'appréciation et de gestion du risque.
- En aval, elle effectue une surveillance continue du portefeuille pour contrôler la bonne application de la politique de la banque en termes de gestion des risques et alerter en cas de détérioration de la qualité du risque. Elle produit également les reportings internes et réglementaires.
- Dans le processus de prise de risque, elle effectue en continu un contrôle de 2^{ème} niveau, en validant les propositions émanant des pôles métier, conformément aux schémas délégataires.

Le Département Risques est le garant de la qualité et de la maîtrise des risques à l'échelle globale de la banque. Les pôles métiers restent les premiers responsables des risques qu'ils initient et qu'ils gèrent.

10.2.3 Gestion du risque de crédit et principales actions entamées en 2018

La banque a accordé, en 2018, ses concours à l'économie conformément aux principes retenus dans sa déclaration d'appétit pour le risque tout en respectant les orientations stratégiques fixées dans le cadre de la réflexion autour de la politique de crédit ainsi que les dispositions réglementaires.

Dispositif de notation interne et de mesure du risque de crédit

L'année 2018 a été marquée par :

- La revue de la politique de notation et le lancement de la nouvelle version du canevas d'étude de crédit RISKPRO.
- La validation du système de notation par le conseil d'administration.
- Une mission d'audit interne du système de notation et l'étude de sa conformité aux exigences édictées par la circulaire de la BCT n°2016-06 relative au système de notation des contreparties. Le rapport d'audit interne n'a pas relevé aucune réserve susceptible d'impacter les méthodologies de notation.

Rappelons qu'à terme, le système de notation fournira à la banque le cadre pour :

- Mettre en place une politique rationnelle de tarification tenant compte de la qualité de risque
- Définir les schémas délégataires
- Intégrer la notation dans la définition de la politique commerciale et la fixation des limites d'exposition
- Mesurer les données réglementaires notamment les niveaux de provisions requis et l'exigence minimale en fonds propres

Entrée en production du nouveau reporting réglementaire

En conformité avec la note circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2017-06 relative au reporting comptable, prudentiel et statistique, une feuille de route a été adoptée et des travaux ont été lancés afin de définir le processus de préparation, de contrôle, de suivi et de déclaration des rapports réglementaires.

Couverture des opérations de refinancement

A l'issue de la publication par la Banque Centrale de la note circulaire n°2017-02 du 10 mars 2017 ayant pour objet « Mise en œuvre de la politique monétaire par la Banque Centrale de Tunisie », entrée en vigueur le 3 avril 2017, un nouveau cadre législatif et opérationnel a été instauré pour les procédures d'exécution des opérations de politique monétaire.

Ceci s'est traduit par des transformations importantes dans les modalités de gestion.

La Direction Reporting est arrivée à implémenter le volet « Collatéral créances » de ce nouveau cadre d'échanges avec la BCT et la mise en place d'un système de constitution, déclaration et suivi des collatéraux en créances mobilisées en couverture des opérations de refinancement.

10.2.4 Perspectives 2019 en matière de gestion des risques et actions à entreprendre

Plusieurs chantiers seront lancés en 2019 :

- Mise en place d'un outil de stress test individuel destiné aux entreprises
- Définition d'une méthodologie de notation des groupes d'affaires
- Standardisation du processus de collecte et de remontée des données
- Backtesting et calibration des modèles
- Mise en place d'un dispositif de gouvernance du système de notation
- Communication autour du système de notation interne

10.2.5 Gestion du risque de marché

La gestion des risques de marché est assurée par la Direction Risques de Marché.

Les principaux aspects de la gestion des risques de marché sont les suivants :

- le Suivi, quotidien et indépendant du front office, des positions et des risques issus de toutes les activités de marché de la banque, et de la comparaison de ces positions et risques avec les limites établies;
- la définition des fonctionnalités des bases de données et des systèmes utilisés pour mesurer les risques de marché;
- l’instruction de l’ensemble des demandes de limites formulées par les différentes activités, dans le cadre des autorisations globales accordées par la Direction générale et du suivi de leurs utilisations;
- l’élaboration de reportings quotidiens des risques permettant de mettre en évidence d’éventuels dépassements de limites;
- le contrôle régulier des paramètres de marchés utilisés pour le calcul des risques et des résultats est assuré;
- la validation des modèles utilisés pour le calcul des risques; du résultat des opérations ainsi que de son explication;
- Calculer les besoins en fonds propres pour faire face à des pertes éventuelles liées aux marchés (Circulaire BCT n°2018-06/**ratio de solvabilité**)

Un rapport trimestriel récapitulant les faits marquants de l’année est exposé au Comité Risques de Marché (de change, de taux, de liquidité ainsi que les expositions sur les contreparties bancaires et en particuliers sur l’utilisation des limites).

En 2016, dans le cadre du suivi des risques liés aux nouvelles activités, la Direction Risques de Marché a pris en charge le suivi et le contrôle de l’activité de Teneur de marché

Risque de taux

La BIAT a un dispositif de gestion du risque de taux et de liquidité qui favorise une vision globale et en même temps détaillée des emplois et des ressources et de l'impact engendré par la variation de certains paramètres du marché. De ce point de vue, la BIAT se conforme à la réglementation en vigueur, régie par la circulaire 2006-19 du 28 novembre 2006.

La gestion du risque de taux permet de mesurer les impacts, sur les résultats de la banque et la valeur de son bilan, en cas de variation défavorable de taux d'intérêt.

Actuellement, la gestion du risque de taux à la BIAT se base sur l'impasse globale de taux fixe.

Au 31-12-2018 les emplois et ressources de la banque sont répartis comme suit en fonction de la vision (ALM) :

- 84% du passif est constitué de ressources à taux fixe et 16% de ressources à taux variable; cette structure est liée à la migration de l'épargne des ressources à taux variable aux ressources à taux fixe suite à la décision de la BCT en 2011 de rendre fixe la rémunération de l'épargne.
- 45% de l'actif est formé d'emplois à taux fixe et 55% d'emplois à taux variable.

La structure du bilan se caractérise par une production importante de crédits indexés sur le TMM et par des dépôts à taux fixe, cette situation explique une impasse de taux qui augmente continuellement depuis 2011.

10.2.6 Gestion du risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini comme suit conformément à l'article 45 de la circulaire 2006-19 du 28 Novembre 2006 :

« ... le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à la conception, à l'organisation et à la mise en œuvre des procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs. La définition inclut, entre autre, le risque juridique mais exclut les risques stratégiques et de réputations ...»

En application de cette circulaire, la BIAT a fait le choix de mettre en œuvre tous les aspects qualitatifs de gestion des risques opérationnels prévus.

Par rapport aux aspects quantitatifs de calcul des exigences en Fonds Propres à allouer aux risques opérationnels, la BIAT applique les dispositions de la circulaire 2016-03 du 29 juillet 2016.

Les travaux sur les risques opérationnels durant l'année 2018 ont été axés sur la mise en œuvre de la démarche de cartographie des risques par les processus et son application à certains processus de la banque. Des réflexions ont été aussi engagées pour la définition d'un processus de gestion des incidents risques opérationnels.

Pour l'année 2019, un chantier structurant est lancé avec l'assistance d'un cabinet externe pour définir les orientations et la politique de gestion des risques opérationnels et pour la validation et la généralisation de la démarche de cartographie des risques sur l'ensemble des processus de la banque.

10.2.7 Gestion Actif-Passif

Le dispositif de gestion Actif-Passif (ALM) fait partie intégrante du dispositif global de gestion des risques et interagit avec l'ensemble de ses composantes dans un objectif de maîtrise adéquate de l'exposition aux différents risques bancaires.

La BIAT mesure ses risques de liquidité et de taux. L'impact d'une variation de taux sur sa marge en intérêts est estimé et des chocs de taux de 200 points de base ou simulations de crise sont également effectués conformément aux exigences du Comité de Bâle pour le contrôle bancaire.

Ainsi la BIAT a un dispositif de gestion du risque de taux et de liquidité qui favorise une vision globale et en même temps détaillée des emplois et des ressources et de l'impact engendré par la variation de certains paramètres du marché. De ce point de vue, la BIAT se conforme à la réglementation en vigueur, régie par la circulaire 2006-19 du 28 novembre 2006.

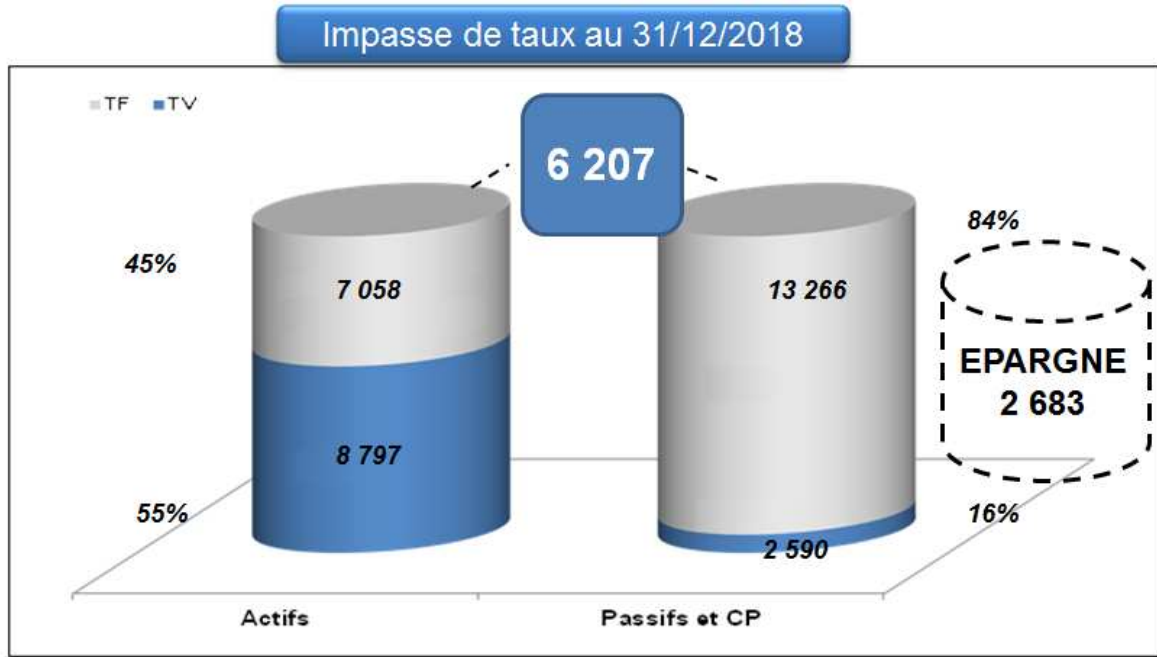
- Le risque de taux d'intérêt :

Au 31-12-2018 les emplois et ressources de la banque sont répartis comme suit en fonction de la vision (ALM) :

- 84% du passif est constitué de ressources à taux fixe et 16% de ressources à taux variable; cette structure est liée à la migration de l'épargne des ressources à taux variable aux ressources à taux fixe suite à la décision de la BCT en 2011 de rendre **fixe** la rémunération de l'épargne.
- 45% de l'actif est formé d'emplois à taux fixe et 55% d'emplois à taux variable.

Répartition des Emplois/Ressources en fonction de la catégorie de taux au 31/12/2018 :

(Chiffres en MD)



- Le risque de liquidité :

Au 31/12/2018, la BIAT affiche un ratio de liquidité LCR de 46,24 % .

La banque a respecté, sur le premier semestre de 2018, un ratio de liquidité LCR supérieur à la limite réglementaire de 90 % exigée par la BCT. Ces taux varient entre 90,7% et 140,3%.

Sur le deuxième semestre, la banque a affiché un LCR en dessous de la limite de 90% exigée par la BCT pour arriver à 46,24% à fin décembre 2018 et ce en liaison avec le manque de liquidité qui a sévi dans le pays et de la surenchère sur les dépôts qui s'en est suivie et à laquelle la BIAT n'a pas voulu participer.

En 2019, un plan d'action sera mis en place afin de revenir dans les seuils.

11. METIERS DE LA BANQUE

11.1 Pôle Banque de détail

Au cœur des métiers de la BIAT, la Banque de Détail est organisée pour servir la clientèle des particuliers, professionnels, tunisiens résidents à l'étranger et les PME. Banque de proximité, elle s'organise autour d'un réseau de plus de 204 agences couvrant l'ensemble du territoire tunisien. La Banque de Détail est organisée en 14 zones structurées autour de 4 directions régionales, ce qui répond à la volonté de renforcer la proximité avec la clientèle et lui assurer la meilleure prise en charge.

Le réseau d'agences est renforcé par un réseau multicanal : web banking, mobile banking, espaces libre-service, distributeurs bancaires, centre de relation clients...

Grâce à une équipe professionnelle et spécialisée déployée au sein du réseau et appuyée par les structures centrales, la Banque de Détail accompagne et conseille quotidiennement près de 885.000 clients particuliers, professionnels et tunisiens résidents à l'étranger dans la gestion de leurs activités bancaires courantes et dans la réalisation de leurs projets. La clientèle PME bénéficie également d'une prise en charge par des équipes dédiées pour accompagner sa croissance et répondre à ses besoins.

La clientèle de la Banque de Détail bénéficie d'une gamme complète de produits et services répondant à l'ensemble de ses besoins bancaires et financiers : banque au quotidien, épargne, placements, crédits à la consommation, crédits immobiliers, assurance, financement de l'investissement, financement du cycle d'exploitation, opérations à l'international...

La Banque de Détail fournit également, à travers le réseau d'agences, un support opérationnel aux activités déployées au profit des grandes entreprises et des institutionnels, ainsi qu'à celles de Banque de Financement et d'Investissement

La Banque de détail a connu en 2018 dans la continuité des performances enregistrées lors des exercices précédents, un développement important de son activité. Les objectifs sur ses principaux agrégats d'activité ont été atteints voire même dépassés pour certains.

A côté de ces actions d'ordre organisationnel, diverses actions marketing et commerciales de nature opérationnelle ont été lancées en 2018 en support à l'activité des Agences, parmi lesquelles nous citerons en particulier :

□ L'Enrichissement & l'aménagement de l'Offre de produits & services :

- Lancement du Pack Epargne autour d'un compte Epargne et d'une carte de retrait adossée.
- Lancement de la Carte START permettant notamment le règlement des frais d'inscription en ligne.
- Lancement d'une offre spécifique à l'attention des titulaires de bureaux de change : compte spécifique et avantage sur conditions de banque.
- Réaménagement de certains produits & services :
 - Réaménagement du fonctionnement des cartes de débit à concurrence du Solde Disponible Réel.
 - Aménagement relatif à la tarification fixe des crédits à l'immobilier.
 - Réaménagement de la composante « Autorisation de débit en compte » des offres packagées en vue d'une meilleure gestion des files d'attente.
 - Réaménagement du service Multivir à travers l'extension du générateur de fichiers avec format normalisé à l'ensemble des services proposés (dinars/devises), en plus de la possibilité d'initier directement des demandes de cartes prépayées.

❑ Le lancement de Campagnes promotionnelles à savoir :

- La Campagne TRE (campagne estivale & lancement de la page facebook Tounessna)
- La Campagne Espace Libre Service Bancaire de Sfax
- La Campagne Clientèle Premium

❑ Le lancement de campagnes commerciales de synergie avec les Filiales du groupe BIAT (Produits financiers, bancassurance) et pour les conventions CEA particulièrement à l'attention des différents corps de métiers libéraux (professionnels de la santé, Architectes,.....)

❑ L'organisation de plus d'une centaine d'actions terrain / évènements clientèle destinées aux Marchés/Segments Haut de Gamme, Classe Moyenne, TRE (salons à l'étranger) et Jeunes ainsi que la signature de conventions qui ont particulièrement permis de renforcer la conquête ciblée des clients et leur équipement en produits et services en vue de consolider la position de leader de la Banque sur les segments stratégiques. La fin de l'année 2018 a vu l'organisation de quelques rencontres régionales avec les professionnels de la santé.

❑ Ouverture des 2^{ème} et 3^{ème} « Espaces Libre-Service BIAT » à Sfax (Hôtel Ibis) et à Monastir (Mall Monastir) permettant aux clients (et aux non clients BIAT pour certaines opérations), d'effectuer via des bornes interactives, un ensemble d'opérations bancaires courantes. Ce concept, dont les fonctionnalités seront enrichies, continuera à être progressivement étendu à d'autres régions du pays.

Par ailleurs, le réseau d'agences a été étoffé par l'ouverture de trois nouvelles agences respectivement à Sfax (Hôtel Ibis & Route Aéroport) et à Monastir (Mall Monastir).

11.2 Pôle Banque de Financement et d'Investissement

La Banque de Financement & d'Investissement est dédiée à la prise en charge de la clientèle Grandes Entreprises, Institutionnels et Investisseurs et propose une offre complète structurée en lignes métiers transverses comprenant : les marchés de capitaux, le conseil, le Capital Investissement, le développement à l'international et les autres activités financières du Groupe BIAT (Assurances, Marchés Financiers, Gestion d'Actifs...).

La logique de développement du pôle BFI, s'articule autour des principaux points suivants :

- Une prise en charge de qualité de la clientèle à travers, un corps de chargés d'affaires hautement qualifiés qui constituent le contact unique gérant l'ensemble de la relation clients ;
- Une valorisation du portefeuille clients de la banque dans une logique de cross-selling avec les différentes lignes de métiers de la banque ;
- Des lignes de métiers bien organisées, des équipes compétentes et offrant des services répondant aux meilleurs standards de la place ;
- Des filiales performantes et expertes de leur métier, développant des synergies opérationnelles et commerciales avec la banque.

Parmi les actions phares réalisées en 2018, on relève :

- Un renforcement des actions commerciales et de proximité vers la clientèle qui s'est illustrée par :
 - Une croissance à plus de 15% des financements de la clientèle de la BFI, traduisant l'engagement de la banque pour soutenir l'économie et pour accompagner ses clients dans leurs projets de développement ;
 - Le renforcement des actions de cross-selling avec les différentes lignes de métiers et en particulier sur les activités d'assurances et les activités de marchés financiers ;
 - L'enrichissement de la plateforme e-banking par une offre e-trade permettant à la clientèle d'initier et de suivre les opérations de commerce extérieur en ligne ;
 - L'organisation de plusieurs rencontres à Tunis, Sousse Sfax et Bizerte pour présenter nos offres de produits et services et assurer une proximité avec notre clientèle entreprise.
- La consolidation de notre position de leader sur les activités de marchés de capitaux et un soutien continu à nos clients, malgré les tensions persistantes sur le marché de change

11.3 Pôle Conseil Financier :

Le Pôle Conseil Financier a poursuivi son action auprès des PME et des Groupes Familiaux, à travers son offre :

- 1.** de conseil financier stratégique (cessions, acquisitions, ouverture de capital, élaboration de plans de développement, transmission, évaluations...)
- 2.** de prise en charge et d'accompagnement bancaire spécifique en étroite collaboration avec les pôles commerciaux, d'un portefeuille de clients pour la définition et la mise en place de plans de restructuration financière.

Pour l'activité de conseil financier, l'année 2018 a été marquée par différentes missions avec des entreprises et des Groupes d'affaires spécialisés dans des filières stratégiques.

Des missions de diagnostic financier approfondi et de dimensionnement des besoins de financement induits par les plans de restructuration et de développement ont concerné des entreprises de l'industrie laitière, du secteur avicole, des pâtes alimentaires, des matériaux de construction, de l'industrie métallique et de la distribution cosmétique et parapharmaceutique.

Des missions d'accompagnement dans l'adaptation des structures sur le plan organisationnel, financier et de développement ont concerné des groupes opérant dans les services informatiques et l'immobilier.

Une mission d'assistance a également été menée lors de la phase de pré-qualification d'un appel d'offres pour l'acquisition d'une société de distribution automobile, la coordination du projet, l'évaluation de la société et la structuration de l'acquisition.

Le Pôle Conseil Financier a également organisé un petit-déjeuner débat sur les meilleures pratiques et partageant un retour d'expériences sur l'«Optimisation et le Financement du Besoin en Fonds de Roulement (BFR)».

Près de 80 dirigeants de groupes d'affaires et de PME ont assisté à ce débat sur cette problématique d'importance pour les entreprises tunisiennes quelle que soit leur taille.

Lors de rencontres précédentes, le Pôle Conseil Financier a déjà abordé des sujets aussi importants que la Restructuration financière et la Transmission des entreprises familiales.

Ces rencontres permettent d'échanger avec les clients sur des problématiques qui les préoccupent au quotidien pour essayer de les aider à y apporter des pistes de solution et surtout partager avec eux les meilleures pratiques de gestion.

12. Responsabilité Sociétale

12.1 Le soutien aux activités culturelles, sportives et associatives :

La BIAT a poursuivi ses efforts dans le but de participer au développement de l'art dans divers domaines et au rayonnement des artistes tunisiens à travers tout le pays.

Ainsi, parmi les événements les plus marquants que la BIAT a organisés ou soutenus nous citerons :

- Le Festival du Cinéma Méditerranéen de Tunisie « MANARAT » : la BIAT a parrainé la première édition du Festival « MANARAT » en s'associant à ses initiateurs, le Centre National du Cinéma et de l'Image, du côté tunisien et à l'Institut Français de Tunisie et au Centre National du Cinéma, du côté français. Cet événement artistique a la particularité de proposer au public des projections gratuites sur les principales plages de la banlieue Nord ainsi que sur celles de Hammam Lif, Bizerte, Hammamet, Sousse, Monastir et Gabes. En outre, le festival a réuni des représentants institutionnels et des personnalités du cinéma méditerranéen dans le cadre de forums et de rencontres professionnelles afin d'impulser l'industrie cinématographique.
- Exposition d'art contemporain « URBAN HERITAGE » : la BIAT a organisé une exposition d'art contemporain de groupe à Sfax dans le but de démocratiser l'art dans les régions et de conférer aux artistes une visibilité en dehors de la capitale. Près d'une quarantaine d'œuvres de styles différents et appartenant à plus de vingt artistes ont été exposées. La thématique traitée était celle de l'héritage urbain entre conservation et mutation.

- Vernissage de la nouvelle collection étrusque de Carthage : la BIAT a soutenu la réalisation d'une vitrine où plus de 200 objets archéologiques appartenant à la civilisation étrusque sont exposés pour la première fois au public, au musée national de Carthage.

Dans le domaine du sport, l'engagement de la BIAT s'est confirmé par le renforcement de son partenariat avec le semi-marathon « les Foulées du Mégara ».

Organisé par l'association « Mégara pour la Jeunesse », cet événement s'est déroulé dans la banlieue Nord de Tunis pour sa 10ème année consécutive et a donné le coup de départ à deux courses, sur des parcours différents.

12.2 La plateforme d'incubation BIAT Labs :

B@Labs, l'incubateur de la BIAT a accompagné deux cohortes d'entrepreneurs à travers un programme sur mesure assuré par des experts et mentors durant plusieurs mois.

Deux cérémonies ont été organisées en l'honneur de ces deux promotions afin de les gratifier et faire connaître leurs projets, notamment aux investisseurs et clients potentiels présents auxdits événements.

12.3 Fondation BIAT pour la jeunesse :

La Fondation BIAT est une traduction concrète et pérenne de l'engagement citoyen et de la démarche de responsabilité sociale de la BIAT à travers trois axes principaux : l'éducation, la culture et la promotion de l'entrepreneuriat.

L'AXE ENTREPRENEURIAT EN 2018 :

L'axe « Entrepreneuriat » est un axe d'intervention prioritaire de la Fondation BIAT. Il vise à développer la culture d'entreprendre auprès des jeunes et à apporter du soutien à ceux qui embarquent dans l'aventure entrepreneuriale et à ceux qui créent déjà de la valeur et contribuent au développement de leurs communautés et au développement de la Tunisie, à travers quatre projets :

1/ Cercles de l'Entrepreneuriat :

Une nouvelle édition des Cercles de l'Entrepreneuriat a été organisée, le 17 septembre 2019, ayant pour thématique « l'Inspiration entrepreneuriale ». Cette session était animée par le Professeur Bob Dorf, intervenant à Columbia University, serial entrepreneur et écrivain du best-seller : « The start-up Owner's Manual : the Step by Step guide to build a great company».

Il a pu partager avec une centaine d'étudiants, amis de la Fondation BIAT, son parcours entrepreneurial et professionnel très inspirant. Il leur a parlé longuement sur comment appréhender leur parcours entrepreneurial ainsi que les difficultés qu'ils pourraient rencontrer.

2/Le programme SPARK :

La Fondation BIAT a lancé son programme SPARK pour inciter lycéens et étudiants de 15 à 25 ans à appréhender et découvrir le monde de l'entrepreneuriat de façon interactive et ludique. SPARK est conçu autour d'événements organisés dans plusieurs villes du pays, avec des universités partenaires, au cours desquels les jeunes rencontrent des référents du monde de l'entreprise et participent à des ateliers pratiques de générations d'idées, dans l'objectif de développer leur goût de l'entreprise et la culture entrepreneuriale.

Le programme tourne autour de deux composantes :

- Les Spark Days (décembre 2018 à l'ENAU) ;
- Les 16 Spark Clubs actifs dans des universités partenaires dans plusieurs régions

3/ Open startup Tunisia :

OST est le programme de l'entrepreneuriat et de l'innovation sociale pour les étudiants, est le fruit du partenariat public/privé impliquant Columbia Engineering et Columbia Business School, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, l'Ambassade des Etats Unis, la Fondation BIAT, Africinvest, Columbia Global Centers et GoMyCode.

4/BLOOM MASTERS :

Il s'agit du plus grand concours de l'entrepreneuriat en Tunisie, initié par la Fondation BIAT pour la Jeunesse en partenariat Bloom Masters avec le MIT Enterprise Forum Pan-Arab.

Ce concours, doté de prix d'un montant global de 400 000 TND (neuf prix dont deux à 100 000 TND), récompensera les start-up tunisiennes innovantes qui bénéficieront également d'un accompagnement de la part d'experts, d'opportunités de networking de haut niveau en plus de la visibilité dans les médias.

Avec son concours Bloom Masters, la Fondation BIAT appuie l'excellence en entrepreneuriat et espère propulser les start-ups tunisiennes sur les scènes entrepreneuriales régionales et internationales.

L'AXE EDUCATION 2018

1/ Un Cartable, Un Avenir » : Septembre 2018

Pour la rentrée scolaire 2018-2019, plus de 10.000 cartables avec des livres et des fournitures scolaires ont été distribués aux écoliers de 102 écoles réparties sur toute la Tunisie et nichées dans des communes rurales comptant au plus 3.000 habitants. Cette action de solidarité a été initiée par la Fondation BIAT en 2015 et mis en valeur par l'élan de solidarité partagé par des bénévoles de la BIAT. En effet, grâce à une mobilisation totale durant trois jours, des salariés de la banque, comme chaque année, relèvent un véritable défi où ils ont supervisé et contribué à la distribution des cartables

2/ Le programme Bourse d'Elite :

Promouvoir l'excellence, récompenser la persévérance et le travail des jeunes est au cœur des préoccupations de la Fondation BIAT.

Pour ce faire, elle a mis en place un programme d'excellence : le "Programme d'élite", visant à soutenir des bacheliers brillants, motivés et actifs à poursuivre leurs études universitaires. Ce programme se traduit par des formations en entrepreneuriat, en développement personnel, ainsi que par des formations linguistiques et par des sorties culturelles et une implication

dans la vie associative de la Fondation BIAT. Il offre aussi une bourse d'étude qui récompense leur travail et les soutient financièrement tout au long de leurs études.

3/ WARCHETNA

L'objectif du programme Warchetna est de venir en aide aux jeunes des régions rurales et périurbaines en réhabilitant des structures éducatives publiques. Ainsi, la Fondation BIAT offre un nouveau cadre de vie à ces espaces socio-éducatifs et en fait des lieux où les jeunes peuvent s'exprimer, acquérir de nouvelles compétences et se construire.

La fondation offre aux enfants un accompagnement qui se traduit par l'organisation d'ateliers de coaching et d'activités éducatives autour de la lecture, des expressions plastiques, de l'initiation à l'informatique, les jeux d'échecs ainsi que par l'organisation de manifestations sportives. D'où le déploiement de toute une série d'ateliers autour de cinq thématiques : la lecture théâtrale, l'initiation aux arts, l'initiation à la programmation informatique, les jeux d'échecs, les activités sportives

L'AXE CULTURE 2018

1/le concours « FETES DE LA MUSIQUE »

Parce que chacun a un potentiel à exploiter, la Fondation BIAT cherche à identifier de jeunes talents artistiques. A travers le projet « Fêtes de la musique », elle accompagne au plus près une nouvelle génération de jeunes artistes dans leurs démarches créatives.

Et justement la Fête de la Musique est l'une des occasions où peut se faire la promotion de ces jeunes artistes en venant se produire sur la scène de la FDLM qui a eu lieu le 21 juin chaque année

2/ INN DESIGN

INN DESIGN est un programme organisé autour de workshops et de défis spécialement dédiés aux étudiants des écoles d'art et de design situés sur le territoire tunisien.

Ce projet a pour vocation de cultiver l'appétence des jeunes créateurs à l'esprit entrepreneurial. Inn Design favorise l'interdisciplinarité dans la formation des jeunes étudiants, en créant une interaction entre le monde universitaire et le monde professionnel.